

Etat des risques

En application des articles L 125-5, L 125-6, L125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement et de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme et du Titre III du livre 1er du Code Forestier



Réalisé en commande* par	Media Immo
Pour le compte de	OFFICE NOTARIAL DE L'ESTUAIRE
Numéro de dossier	1044065
Date de réalisation	26/12/2025
Localisation du bien	21 boulevard Emile Romanet 44100 NANTES
Section cadastrale	KS 719, KS 726
Altitude	47.22m
Données GPS	Latitude 47.209222 - Longitude -1.602445
Désignation du vendeur	MFLA
Désignation de l'acquéreur	

* Document réalisé sur commande par **Media Immo** qui en assume la pleine responsabilité. Ceci, sous couvert que les informations transmises par **OFFICE NOTARIAL DE L'ESTUAIRE** soient exactes.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PRÉVENTION DE RISQUES				
Zonage réglementaire sur la sismicité : Zone 3 - Modérée			EXPOSÉ	-
Commune à potentiel radon de niveau 3			EXPOSÉ	-
Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols			NON EXPOSÉ	-
Immeuble situé dans l'Obligation Légale de Débroussaillage			NON EXPOSÉ	-
PPRn	Inondation par crue	Approuvé le 03/12/1998	NON EXPOSÉ	-
PPRn	Inondation par crue	Approuvé le 31/03/2014	NON EXPOSÉ	-
PPRn	Inondation par crue	Prescrit le 31/07/2019	NON EXPOSÉ	-
INFORMATIONS PORTÉES À CONNAISSANCE				
-	Inondation par crue	Informatif ⁽¹⁾	NON EXPOSÉ	-
-	Inondation par remontées de nappes naturelles	Informatif ⁽¹⁾	NON EXPOSÉ	-
-	Inondation zones marécageuses	Informatif ⁽¹⁾	NON EXPOSÉ	-
-	Mouvement de terrain	Informatif ⁽¹⁾	NON EXPOSÉ	-
-	Mouvement de terrain Affaissements et effondrements	Informatif ⁽¹⁾	EXPOSÉ	-
-	Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)	Informatif ⁽¹⁾	EXPOSÉ	-

⁽¹⁾ À ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre **INFORMATIF** et n'est pas retranscrit dans l'Imprimé Officiel.

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)
Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés
Extrait Cadastral
Zonage réglementaire sur la Sismicité
Cartographies des risques auxquelles l'immeuble est exposé
Annexes : Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé
Annexes : Arrêtés

Etat des risques

En application des articles L 125-5, L 125-6, L125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement, de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme et du Titre III du livre 1er du Code Forestier

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° 2019-42

du 20/12/2019

mis à jour le

Adresse de l'immeuble

21 boulevard Emile Romanet
44100 NANTES

Cadastre

KS 719, KS 726

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques naturels (PPRN)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **NATURELS** 1 oui ☐ non ☒
- prescrit** ☐ **anticipé** ☐ **approuvé** ☐ date
- 1 si **oui**, les risques naturels pris en compte sont liés à : **autres**
- inondation** ☐ **crue torrentielle** ☐ **mouvements de terrain** ☐ **avalanches** ☐ **sécheresse / argile** ☐
cyclone ☐ **remontée de nappe** ☐ **feux de forêt** ☐ **séisme** ☐ **volcan** ☐
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN 2 oui ☐ non ☒
- 2 si **oui**, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPRM)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **MINIERS** 3 oui ☐ non ☒
- prescrit** ☐ **anticipé** ☐ **approuvé** ☐ date
- 3 si **oui**, les risques miniers pris en compte sont liés à :
- mouvements de terrain** ☐ **autres**
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM 4 oui ☐ non ☒
- 4 si **oui**, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **TECHNOLOGIQUES** 5 oui ☐ non ☒
- prescrit** ☐ **approuvé** ☐ date
- 5 si **oui**, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
- effet toxique** ☐ **effet thermique** ☐ **effet de surpression** ☐ **projection** ☐ **risque industriel** ☐
- > L'immeuble est situé dans un secteur d'expropriation ou de délaissement oui ☐ non ☒
- > L'immeuble est situé en zone de prescription 6 oui ☐ non ☒
- 6 Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐
- 6 Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente oui ☐ non ☐

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

- > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité classée en
- zone 1** ☐ **zone 2** ☐ **zone 3** ☒ **zone 4** ☐ **zone 5** ☐
très faible faible modérée moyenne forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

- > L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui ☒ non ☐

Information relative à la pollution de sols

- > Le terrain se situe en secteurs d'information sur les sols (SIS) NC* ☐ oui ☐ non ☒
- * Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de l'Etat dans le département)

Information relative aux obligations légales de débroussaillage (OLD)

> Le terrain est situé à l'intérieur du zonage informatif des obligations légales de débroussaillage oui ☐ non ☒

Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

> L'immeuble est situé sur une commune exposée au recul du trait de côte et listée par décret n°2024-531 du 10 juin 2024 oui ☐ non ☒

> L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme. NC* ☐ oui ☐ non ☒

* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de la commune)

Si oui, l'horizon temporel d'exposition au recul du trait de côte est :

> d'ici à trente ans ☐

> compris entre trente et cent ans ☐

> L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone ? oui ☐ non ☐

> L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser ? oui ☐ non ☐

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T**

** catastrophe naturelle, minière ou technologique

> L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T oui ☐ non ☐

Documents à fournir obligatoirement

Carte Sismicité, Zonages Réglementaires, Règlements concernant le bien, Fiche d'information sur le risque Sismique, Fiche d'information sur le Radon, Liste des arrêtés portant connaissance de l'état de Catastrophes Naturelles.

Vendeur - Acquéreur

Vendeur	MFLA		
Acquéreur			
Date	26/12/2025	Fin de validité	26/06/2026

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire ou de l'acte authentique.

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site <https://www.nota-risques-urba.fr/>
© 2025 Media Immo. Siège social : 124 rue Louis Baudoin 91100 CORBEIL ESSONNES - RCS EVRY 750 675 613 - RCP GENERALI N°AP 559 256

Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

en application du chapitre IV de l'article L125-5 du Code de l'environnement

Préfecture : Loire-Atlantique
Adresse de l'immeuble : 21 boulevard Emile Romanet 44100 NANTES
En date du : 26/12/2025

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	Indemnisé
Inondations et coulées de boue	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983	☐
Inondations et coulées de boue	15/09/1986	15/09/1986	27/01/1987	14/02/1987	☐
Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	21/02/1995	24/02/1995	☐
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	☐
Inondations et coulées de boue	05/01/2001	07/01/2001	12/02/2001	23/02/2001	☐
Inondations et coulées de boue	10/05/2009	10/05/2009	16/10/2009	21/10/2009	☐
Inondations et coulées de boue	09/07/2017	09/07/2017	26/09/2017	27/10/2017	☐
Inondations et coulées de boue	02/10/2021	03/10/2021	29/07/2022	25/08/2022	☐
Inondations et coulées de boue	24/04/2022	24/04/2022	29/07/2022	25/08/2022	☐
Inondations et/ou coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024	04/07/2024	07/07/2024	☐
Inondations et coulées de boue	08/10/2024	13/10/2024	20/01/2025	06/02/2025	☐
					☐

Cochez les cases **Indemnisé** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements.

Etabli le :

Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Vendeur : MFLA

Acquéreur :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

Définition juridique d'une catastrophe naturelle :

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: "sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises". La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion "d'intensité anormale" et le caractère "naturel" d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare "l'état de catastrophe naturelle".

Source : Guide Général PPR

Extrait Cadastral

Département : Loire-Atlantique

Bases de données : IGN, Cadastre.gouv.fr, Etalab

Commune : NANTES

Parcelles : KS 719, KS 726

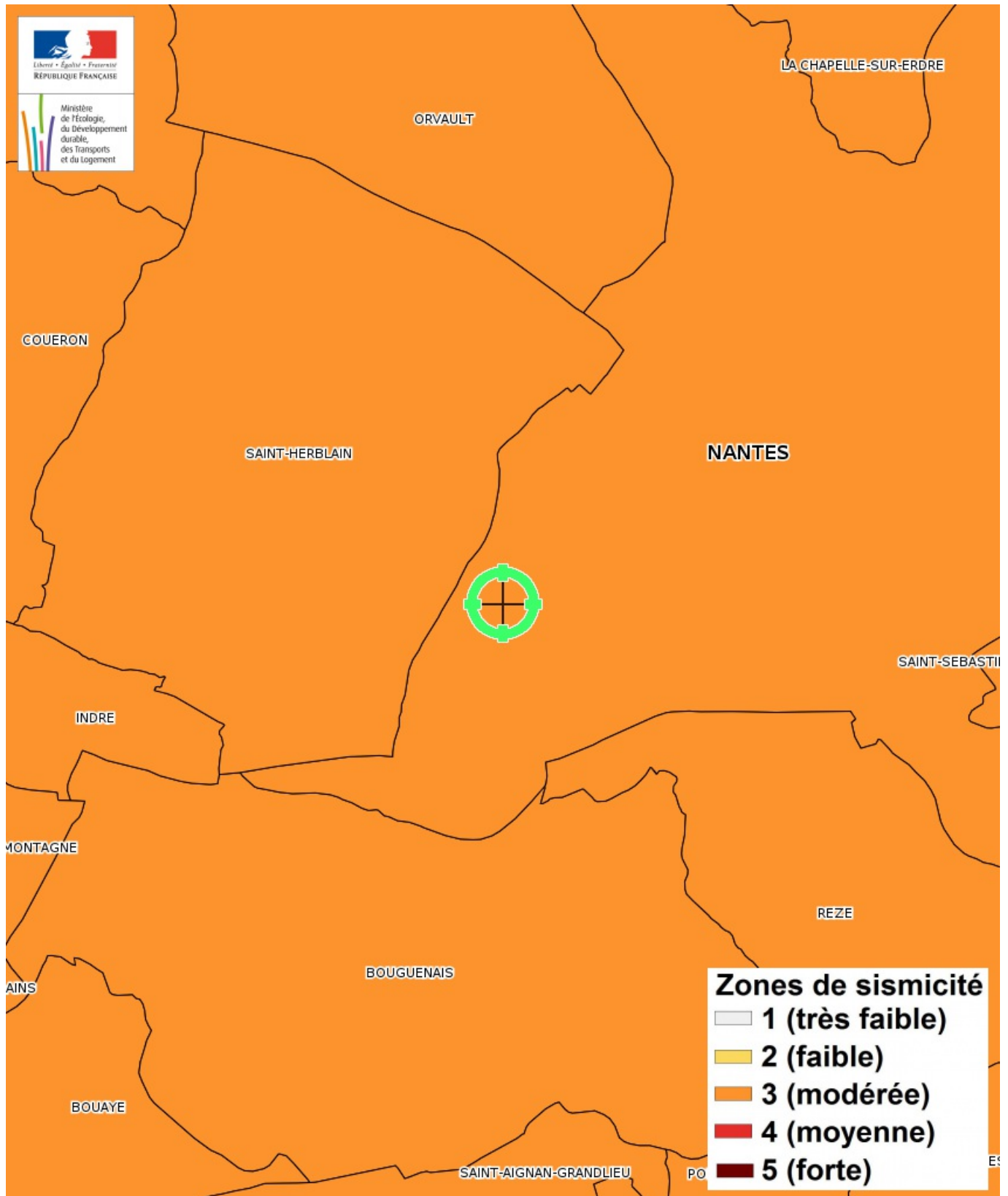


Zonage réglementaire sur la Sismicité

Département : Loire-Atlantique

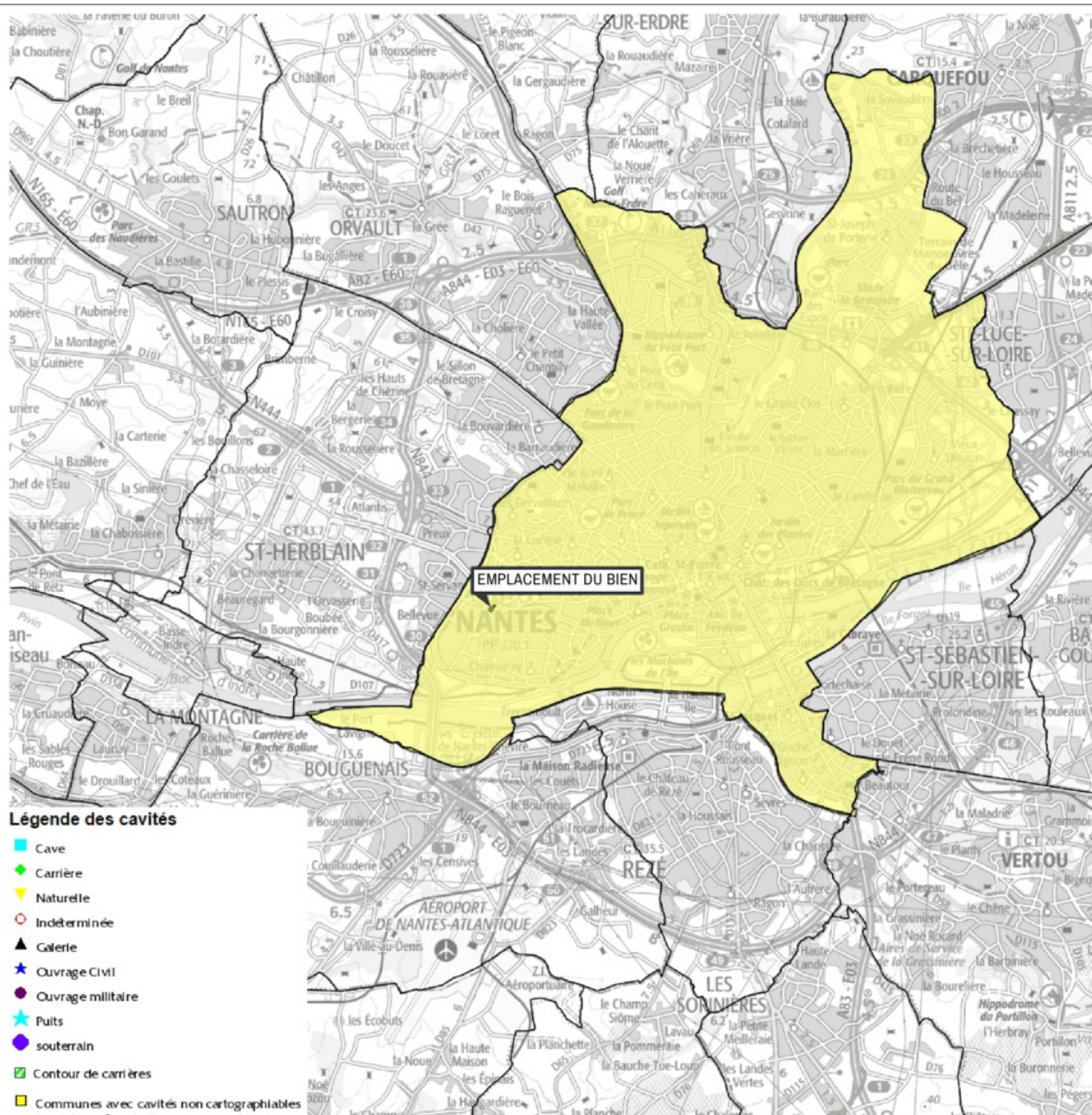
Commune : NANTES

Zonage réglementaire sur la Sismicité : Zone 3 - Modérée



Carte

Mouvement de terrain Affaissements et effondrements



Mouvement de terrain Affaissements et effondrements Informatif

EXPOSÉ

Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus

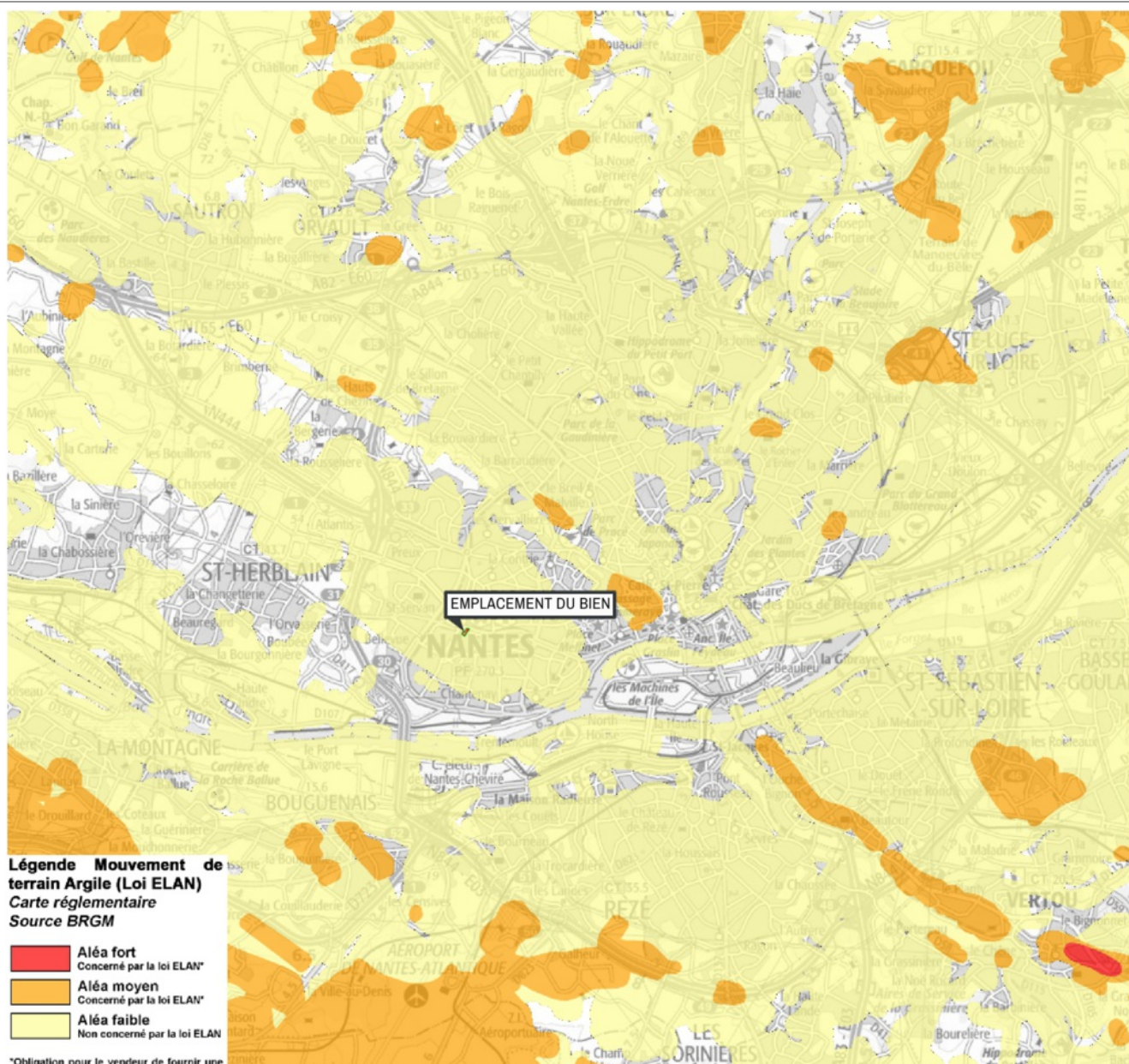


Légende des cavités

- Cave
- Carrière
- Naturelle
- Indéterminée
- ▲ Galerie
- ★ Ouvrage Civil
- ★ Ouvrage militaire
- ★ Puits
- souterrain
- ▬ Contour de carrières
- Communes avec cavités non cartographiées (cavités confidentielles - sites archéologiques, sites protégés - cavités mal localisées)

Carte

Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)



Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN) Informatif

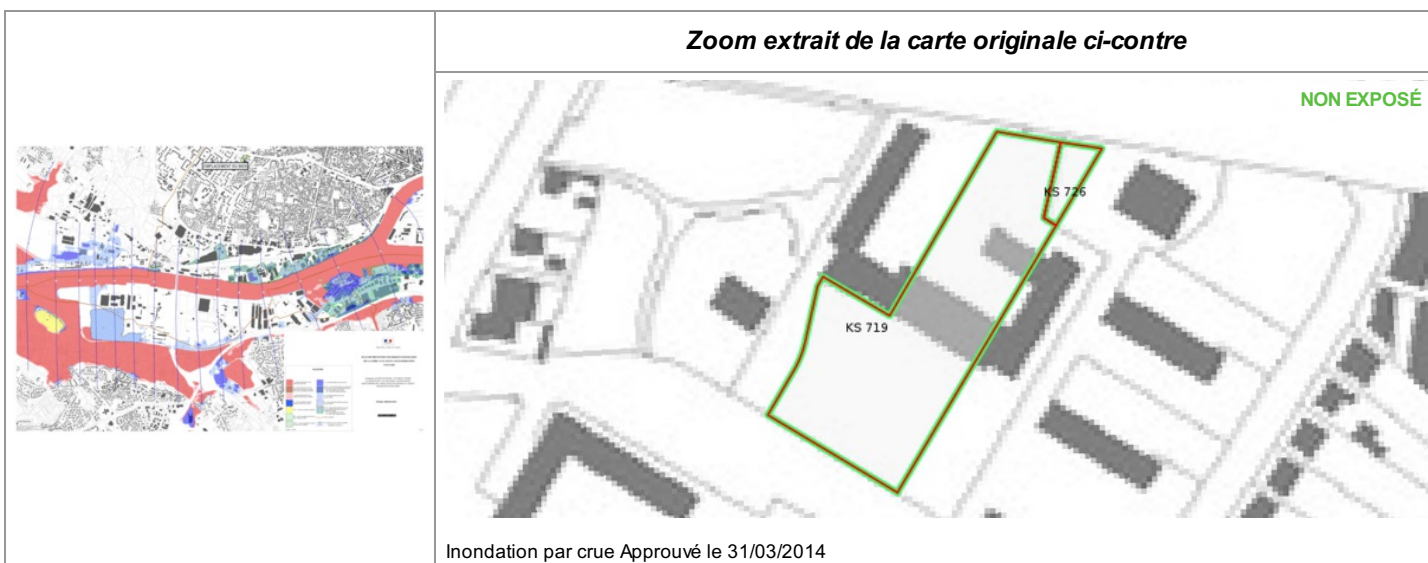
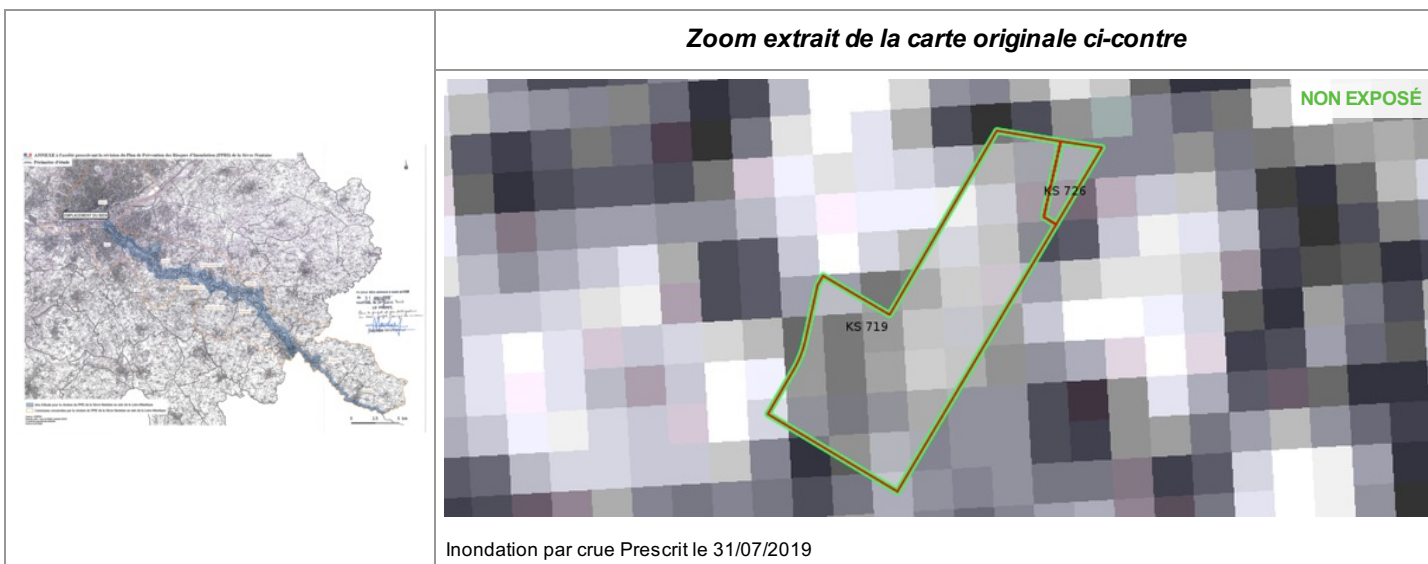
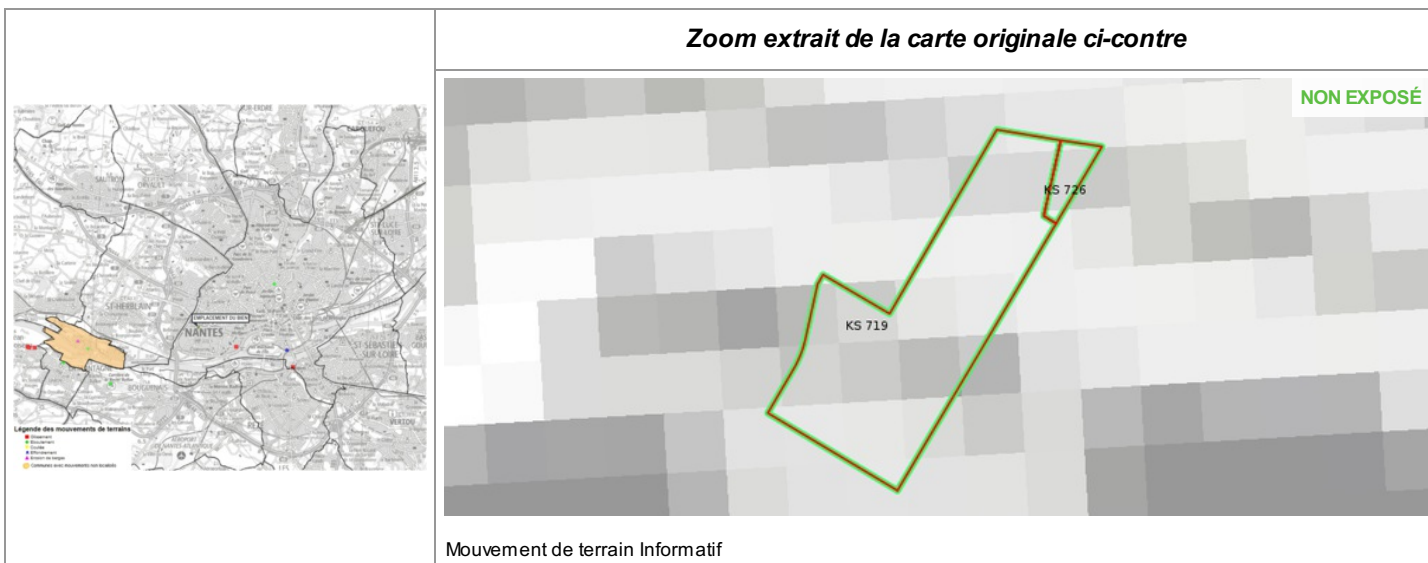
EXPOSÉ

Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



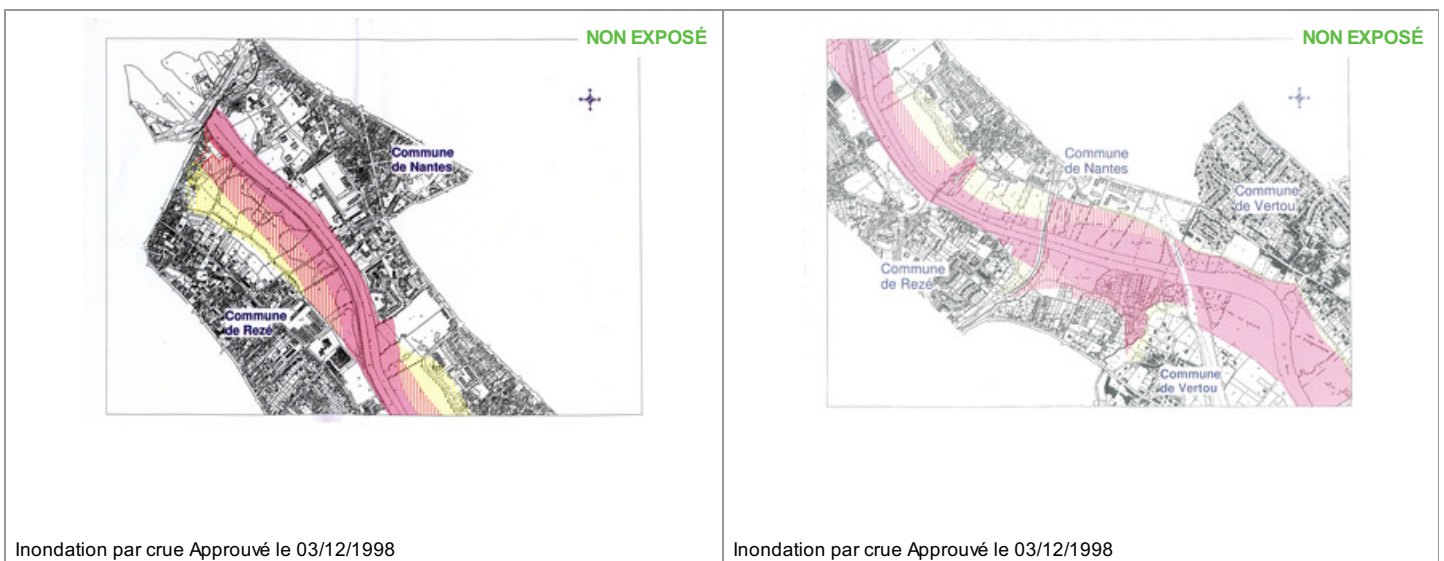
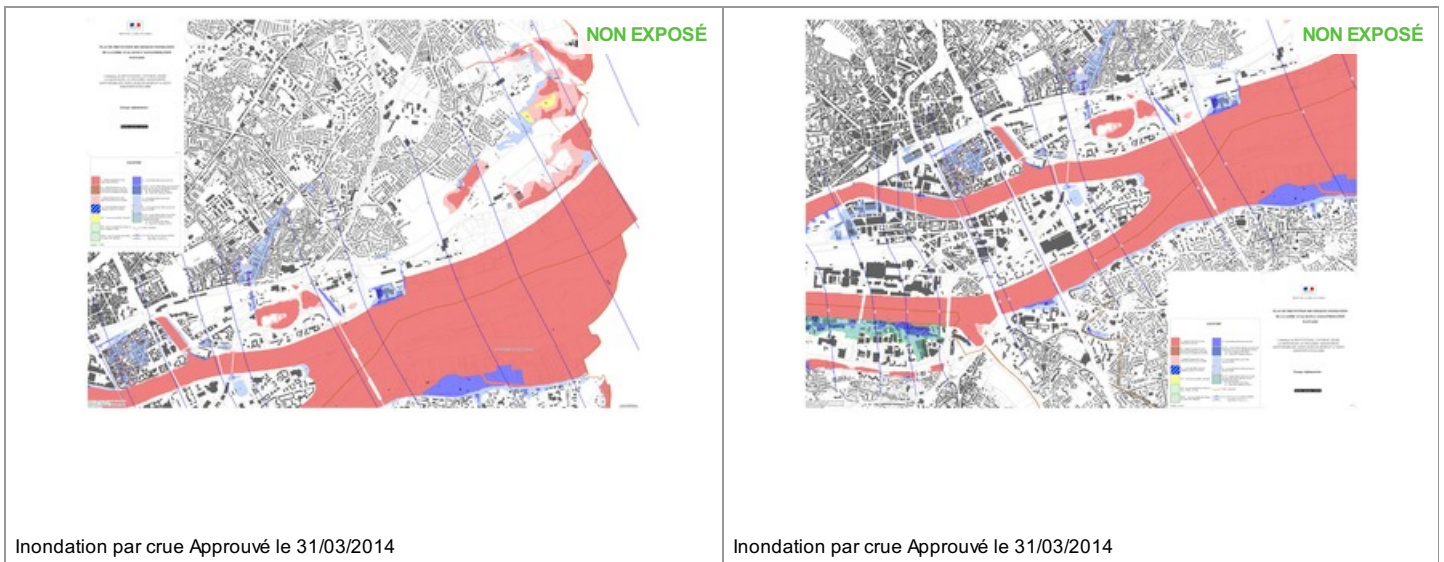
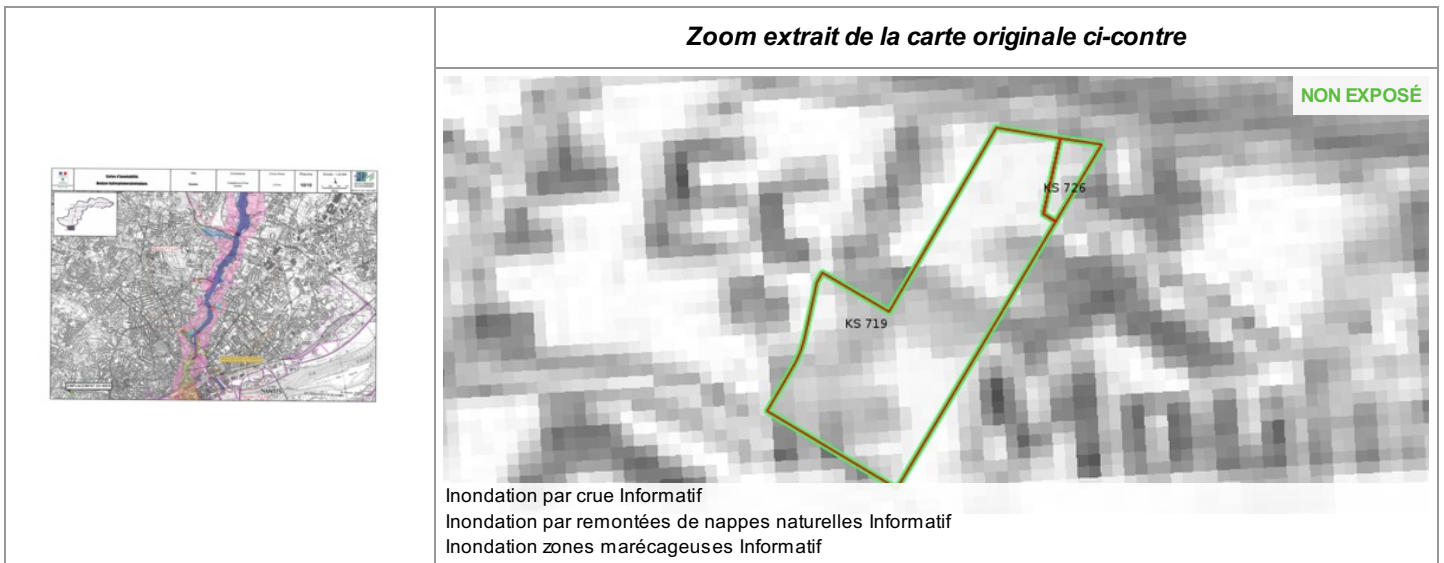
Annexes

Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé



Annexes

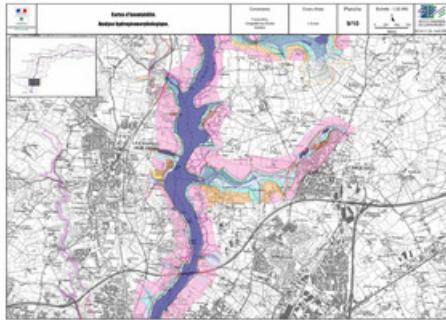
Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé



Annexes

Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé

NON EXPOSÉ



Inondation par crue Informatif

Inondation par remontées de nappes naturelles Informatif

Inondation zones marécageuses Informatif

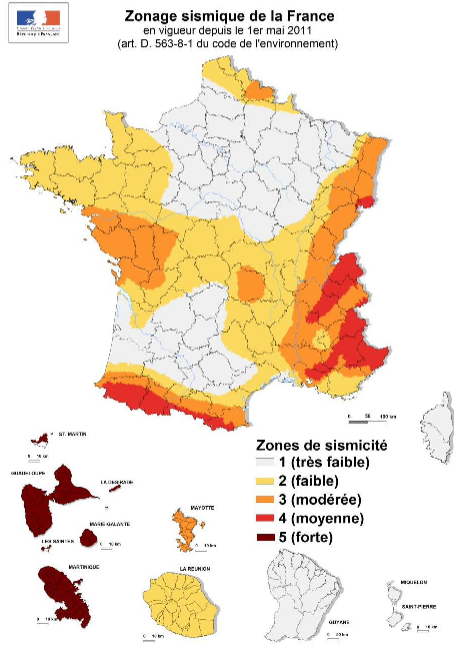
Annexes

Fiche d'information Sismicité



Information acquéreur – locataire (IAL – article L.125-5 du CE)

Le zonage sismique sur ma commune



Le zonage sismique de la France:

Les données de sismicité instrumentale et historique et des calculs de probabilité permettent d'aboutir à l'élaboration d'un zonage sismique. Cette analyse probabiliste représente la possibilité pour un lieu donné, d'être exposé à des secousses telluriques. Elle prend en compte la répartition spatiale non uniforme de la sismicité sur le territoire français et a permis d'établir la cartographie ci-contre qui découpe le territoire français en 5 zones de sismicité: **très faible, faible, modérée, moyenne, forte**. Les constructeurs s'appuient sur ce zonage sismique pour appliquer des dispositions de constructions adaptées au degré d'exposition au risque sismique.

La réglementation distingue quatre catégories d'importance (selon leur utilisation et leur rôle dans la gestion de crise):

I – bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée

II – bâtiments de faible hauteur, habitations individuelles

III – établissements recevant du public, établissements scolaires, logements sociaux

IV – bâtiments indispensables à la sécurité civile et à la gestion de crise (hôpitaux, casernes de pompiers, préfectures ...)

Pour les bâtiments neufs		1	2	3	4	5
I		Aucune exigence				
II		Aucune exigence		Règles CPMI-EC8 Zones 3/4	Règles CPMI-EC8 Zone5	
		Aucune exigence	Eurocode 8			
III		Aucune exigence	Eurocode 8			
IV		Aucune exigence	Eurocode 8			

Si vous habitez, construisez votre maison ou effectuez des travaux :

- en **zone 1**, aucune règle parasismique n'est imposée ;

- en **zone 2**, aucune règle parasismique n'est imposée sur les maisons individuelles et les petits bâtiments. Les règles de l'Eurocode 8 sont imposées pour les logements sociaux et les immeubles de grande taille ;

- en **zone 3 et 4**, des règles simplifiées appelées CPMI – EC8 zone 3/4 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles;

- en **zone 5**, des règles simplifiées appelées CPMI-EC8 zone 5 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles.

Pour connaître, votre zone de sismicité: <https://www.georisques.gouv.fr/> - rubrique « Connaître les risques près de chez moi »

Le moyen le plus sûr pour résister aux effets des séismes est la construction parasismique : concevoir et construire selon les normes parasismique en vigueur, tenir compte des caractéristiques géologiques et mécaniques du sol.

Pour en savoir plus:

Qu'est-ce qu'un séisme, comment mesure-t-on un séisme ? —> <https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/seisme>

Que faire en cas de séisme ? —> <https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/que-faire-en-cas-de-seisme>

Annexes

Fiche d'information Radon



Information acquéreur – locataire (IAL – article L.125-5 du CE)

Le zonage radon sur ma commune

Le zonage à potentiel radon des sols France métropolitaine



Qu'est-ce que le radon ?

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte chimiquement. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans le sol et les roches.

Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre suivant de nombreux facteurs : pression, température, porosité, ventilation...

Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. Par contre, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées.

Les zones les plus concernées par des niveaux élevés de radon dans les bâtiments sont celles ayant des formations géologiques naturellement riches en uranium (sous-sols granitiques et volcaniques).

La concentration en radon se mesure en becquerel par mètre cube d'air (Bq/m³) et le niveau moyen de radon dans l'habitat français est inférieur à 100 Bq/m³. Il existe néanmoins d'importantes disparités liées aux caractéristiques du sol, mais aussi du bâtiment et de sa ventilation. La concentration varie également selon les habitudes de ses occupants en matière d'aération et de chauffage.

Quel est le risque pour la santé ?

Le radon est classé comme cancérigène certain pour le poumon depuis 1987 (Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS). En effet, le radon crée, en se désintégrant, des descendants solides radioactifs (polonium, bismuth, plomb) qui peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

À long terme, l'inhalation du radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.

En France, le radon est la seconde cause de cancer du poumon, après le tabac, et on estime qu'environ 3000 décès par an lui sont imputables. Qui plus est, pour une même exposition au radon, le risque de développer un cancer du poumon est environ 20 fois plus élevé pour un fumeur que pour un non-fumeur.

Comment connaître l'exposition au radon dans son habitation ?

Le seul moyen de connaître son niveau d'exposition au radon est de le mesurer grâce à des détecteurs (dosimètres radon) pendant au moins de 2 mois en période de chauffe (mi-septembre à fin avril) dans les pièces aux niveaux les plus bas occupés (séjour et chambre de préférence). En effet, le radon provenant principalement des sols sous les bâtiments, les expositions les plus élevées se situent généralement dans les lieux de vie les plus proches du sol.

Les détecteurs sont commercialisés et analysés par des laboratoires spécialisés (renseignements disponibles sur les sites internet mentionnés dans les contacts utiles ci-dessous). Des détecteurs peuvent également être mis à disposition ponctuellement lors de campagnes de prévention (renseignements auprès de sa commune, de l'agence régionale de santé (ARS) ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)).

Il est recommandé d'avoir un niveau de radon dans son logement inférieur au niveau de référence fixé à 300 Bq/m³, et plus généralement, le plus bas raisonnablement possible.

Comment réduire l'exposition au radon dans son habitation ?

Des solutions techniques existent pour réduire la concentration en radon dans son habitation :

- ✓ aérer quotidiennement son domicile par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes par jour ;
- ✓ ne pas obstruer les entrées et les sorties d'air, quand elles existent, et les nettoyer régulièrement ;
- ✓ veiller à l'entretien régulier du système de ventilation, quand il existe, et à changer les filtres régulièrement.

Les travaux d'aménagement suivants permettent également de réduire la concentration en radon dans son habitation :

- ✓ assurer l'étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol vis-à-vis du passage du radon (fissures, joints sol/mur, passages des réseaux) ;
- ✓ améliorer, rétablir ou mettre en œuvre une ventilation naturelle ou mécanique dans le soubassement de son domicile.

Les solutions techniques sont à choisir et à adapter à son bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Une fois ces solutions mises en œuvre, il est recommandé de vérifier leur efficacité en réalisant de nouvelles mesures de radon.

Annexes

Fiche d'information Radon



Information acquéreur – locataire (IAL – article L.125-5 du CE) sur le risque radon

Le potentiel radon des sols

Le potentiel radon des sols représente la capacité du sol à émettre du radon. Il prend en compte la richesse en uranium et radium présents dans les roches du sous-sol, la porosité du sol ainsi que plusieurs facteurs géologiques particuliers pouvant favoriser la remontée du radon vers la surface comme les failles, les cavités souterraines, les zones minières...
Il ne permet pas de connaître la concentration dans son habitation et donc son exposition réelle au radon qui dépend aussi de la qualité de la construction et de son mode de vie. Il permet toutefois d'émettre certaines recommandations selon son intensité.

Recommandations pour un logement situé dans une commune à potentiel radon significatif (zone 3)

Il est recommandé de procéder au mesurage du radon dans son logement dans des pièces aux niveaux les plus bas occupés. Le nombre de détecteurs à placer dépend de la surface du bâtiment, avec a minima deux détecteurs à positionner de préférence dans le séjour et une chambre.

Si les résultats sont inférieurs au niveau de référence de 300 Bq/m³, aucune action particulière n'apparaît aujourd'hui nécessaire, à l'exception des bonnes pratiques en termes de qualité de l'air intérieur de son logement (aération quotidienne de son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour, pas d'obstruction des systèmes de ventilation...).

Si les résultats dépassent légèrement le niveau de référence, il est recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. De nouvelles mesures sont à réaliser à l'issue de la réalisation des travaux pour vérifier leur efficacité.

Si les résultats dépassent fortement le niveau de référence (> 1000 Bq/m³), il est fortement recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. Les solutions sont à choisir et à adapter au bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Ces solutions peuvent être mises en œuvre progressivement en fonction des difficultés de réalisation ou de leur coût. À l'issue des travaux, il convient de réaliser de nouvelles mesures de radon pour vérifier leur efficacité.

Quel que soit le niveau de radon mesuré dans son logement, si des travaux de rénovation énergétique sont engagés (changement des fenêtres...), il convient de s'assurer du maintien d'un taux de renouvellement de l'air suffisant et d'aérer quotidiennement son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour. De nouvelles mesures de radon sont également conseillées pour connaître l'évolution de sa situation.

Pour en savoir plus – contacts utiles

Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires : www.georisques.gouv.fr
Ministère de la santé et de la prévention : <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/radon>
Au niveau régional :
ARS (santé, environnement) : www.ars.sante.fr
DREAL (logement) : <https://www.ecologie.gouv.fr/services-deconcentres-des-ministeres>
Informations sur le radon :
Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (risque, mesure) : www.irs.fr/radon

Annexes

Arrêtés

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Cabinet du Préfet
Service Interministériel Régional
des Affaires Civiles et Economiques
de Défense et de la Protection Civile
(Réf : APPRPRNP)

ARRETE

portant approbation du Plan de Prévention
du Risque Naturel Prévisible inondation
dans la vallée de la Sèvre Nantaise

**LE PREFET DE LA REGION PAYS-DE-LA-LOIRE
PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

VU la loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 modifiée relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs et notamment ses articles 40.1 à 40.7 issus de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement ;

VU l'article 16 de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau, modifiée, issu de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement ;

VU le décret n° 82-389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes de l'Etat dans les départements ;

VU le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs ;

VU le décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles ;

VU l'arrêté préfectoral n° 97-12 du 6 juin 1997 prescrivant, dans la Vallée de la Sèvre Nantaise, l'établissement d'un plan de prévention du risque naturel prévisible inondation ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 mars 1998 prescrivant l'établissement d'une enquête publique relative à la mise en oeuvre d'un plan de prévention du risque naturel prévisible inondation sur la Sèvre Nantaise ;

VU le rapport établi par le Commissaire-Enquêteur et ses conclusions favorables au projet en date du 11 juin 1998 ;

VU les avis des Conseils Municipaux des communes de BOUSSAY, GETIGNE, CLISSON, GORGES, LE PALLET, MONNIERES, MAISON-SUR-SEVRE, LA HAYE-FOUASSIERE, SAINT-FIACRE, VERTOU, REZE et NANTES ;

VU l'avis de la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique en date du 8 octobre 1998 ;

VU l'avis du Centre Régional de la Propriété Forestière des Pays de la Loire en date du 28 septembre 1998 ;

VU les pièces du dossier ;

6 QUAI CEINERAY - BP 33515 - 44035 NANTES CEDEX 1 - TÉLÉPHONE : 02 40 41 20 20 - TÉLÉCOPIE : 02 40 41 20 25

Annexes

Arrêtés

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture

ARRETE :

Article 1^{er} :

Le Plan de Prévention du Risque Naturel Prévisible (PPRNP) inondation de la Vallée de la Sèvre Nantaise annexé au présent arrêté est approuvé.

Article 2 :

Ce plan vaut servitude d'utilité publique (article 16.1 de la loi du 2 février 1995).

Article 3 :

Le Plan de Prévention du Risque Naturel Prévisible inondation comprend :

- Un rapport de présentation,
- Un règlement,
- Une cartographie réglementaire à l'échelle 1/500^{ème}.

Le Plan de Prévention du Risque Naturel Prévisible inondation sera tenu à la disposition du public à la Préfecture de la Loire-Atlantique ainsi que dans les mairies de BOUSSAY, GETIGNE, CLISSON, GORGES, LE PALLET, MONNIERES, MAISON-SUR-SEVRE, LA HAYE-FOUASSIERE, SAINT-FIACRE, VERTOU, REZE ET NANTES, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux au public.

Article 4 :

Un extrait du présent arrêté sera publié en caractères apparents dans les journaux Ouest France et Presse Océan.

Le présent arrêté devra être affiché dans les locaux des mairies concernées pendant un mois minimum.

Article 5 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire-Atlantique, Le Sous-Préfet Secrétaire Général Adjoint, Le Directeur départemental de l'Équipement de la Loire-Atlantique et les Maires des communes de BOUSSAY, GETIGNE, CLISSON, GORGES, LE PALLET, MONNIERES, MAISON-SUR-SEVRE, LA HAYE-FOUASSIERE, SAINT-FIACRE, VERTOU, REZE ET NANTES, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le 3 décembre 1998

Pour ampliation,
Le Directeur du Service Interministériel
Régional de Défense et de Protection Civile

Jean-Pierre MALTETE

LE PREFET,

signé :

Michel BLANGY

Annexes

Arrêtés



PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
Service Transports et Risques
Unité Prévention des Risques

LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

N° 2014 /BPUP/026

Arrêté portant approbation de la révision du Plan des Surfaces Submersibles (PSS) de la vallée de la Loire dans les départements de la Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire pour sa partie de la Loire-Atlantique qui concerne le territoire des communes de SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE, NANTES, REZE, BOUGUENAIS, SAINT-HERBLAIN, LA MONTAGNE, INDRE, SAINT-JEAN-DE-BOISEAU, COUERON et LE PELLERIN, valant Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) de la Loire aval dans l'agglomération nantaise.

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L562-1 à L562-8 et R562-1 à R562-10 relatifs aux Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L126-1 et R123-22 ;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°58-1083 du 6 novembre 1958 approuvant le Plan des Surfaces Submersibles (P.S.S.) de la vallée de la Loire dans les départements de la Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire et le décret n°58-1084 du 6 novembre 1958 déterminant les dispositions techniques applicables dans ces parties submersibles ;

VU l'arrêté préfectoral DSPR/BPT/2007/139 du 5 juillet 2007 prescrivant la révision du Plan des Surfaces Submersibles (P.S.S.) de la Vallée de la Loire dans les départements de la Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire pour sa partie de la Loire-Atlantique qui concerne le territoire des communes de SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE, NANTES, REZE, BOUGUENAIS, SAINT-HERBLAIN, LA MONTAGNE, INDRE, SAINT-JEAN-DE-BOISEAU, COUERON et LE PELLERIN, valant Plan de Prévention du Risque Naturel Prévisible d'Inondation de la Loire ;

10 BOULEVARD GASTON SERPETTE – BP 53606 – 44036 NANTES CEDEX 1
TELEPHONE : 02.40.67.26.26 – COURRIEL : ddtm@loire-atlantique.gouv.fr
SITE INTERNET : www.loire-atlantique.gouv.fr
Horaires d'ouverture : 9 h 00 - 12 h 00 / 14 h 00 - 16 h 30

Annexes

Arrêtés

VU l'arrêté préfectoral n°2013/BPUP/086 du 3 septembre 2013 relatif à l'ouverture d'une enquête publique concernant le Plan de Prévention des Risques d'inondation de la Loire aval dans l'agglomération nantaise ;

VU le rapport établi par la Commission d'Enquête et ses conclusions favorables au projet de P.P.R.i. en date du 6 décembre 2013 ;

VU l'avis du Conseil Municipal de la commune de NANTES en date du 28 juin 2013 ;

VU l'avis du Conseil Municipal de la commune de REZE en date du 28 juin 2013 ;

VU l'avis du Conseil Municipal de la commune de BOUGUENAIS en date du 27 juin 2013 ;

VU l'avis du Conseil Municipal de la commune de SAINT-HERBLAIN en date du 24 juin 2013 ;

VU l'avis du Conseil Municipal de la commune d'INDRE en date du 26 juin 2013 ;

VU l'avis du Conseil Municipal de la commune de SAINT-JEAN-DE-BOISEAU en date du 28 juin 2013 ;

VU l'avis du Conseil Municipal de la commune de COUERON en date du 24 juin 2013 ;

VU l'avis du Conseil Municipal de la commune du PELLERIN en date du 2 septembre 2013 ;

VU l'avis du Conseil Communautaire de Nantes Métropole en date du 24 juin 2013 ;

VU l'avis du Conseil Général de la Loire-Atlantique en date du 26 juillet 2013 ;

VU l'avis de la DREAL des Pays de la Loire en date du 29 juillet 2013 ;

VU l'avis réputé favorable du Conseil Municipal de la commune de SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE ;

VU l'avis réputé favorable du Conseil Municipal de la commune de LA MONTAGNE ;

VU l'avis réputé favorable du Conseil Régional des Pays de la Loire ;

VU l'avis réputé favorable de la Chambre d'Agriculture ;

VU l'avis réputé favorable du Centre National de la Propriété Forestière ;

VU les pièces constitutives du PPRI jointes au présent arrêté listées en annexe I et la carte d'ensemble jointe en annexe II ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

Annexes

Arrêtés

ARRETE

Article 1er – Le Plan de Prévention des Risques d’Inondation (PPRI) de la Loire aval dans l’agglomération nantaise, tel que joint au présent arrêté, est approuvé.

Ce PPRI se substitue aux dispositions du Plan des Surfaces Submersibles susvisé sur le territoire des communes de SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE, NANTES, REZE, BOUGUENNAIS, SAINT-HERBLAIN, LA MONTAGNE, INDRE, SAINT-JEAN-DE-BOISEAU, COUERON et LE PELLERIN.

Article 2 – Ce PPRI comprend :

- Une note de présentation ;
- Un règlement ;
- Un zonage réglementaire composé d’un plan d’assemblage et de seize cartes au format A 0 couvrant l’ensemble du périmètre du PPRI.

Il est tenu à la disposition du public dans les locaux :

- des mairies des communes de SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE, NANTES, REZE, BOUGUENNAIS, SAINT-HERBLAIN, LA MONTAGNE, INDRE, SAINT-JEAN-DE-BOISEAU, COUERON et LE PELLERIN;
- de Nantes Métropole;
- de la Préfecture de la Loire-Atlantique (Direction de la coordination et du management de l’action publique-Bureau des procédures d’utilité publique).

Article 3 – En application de l’article L562-4 du Code de l’Environnement, le PPRI de la Loire aval dans l’agglomération nantaise approuvé vaut servitude d’utilité publique.

A ce titre, il doit être annexé aux Plans Locaux d’Urbanisme des communes mentionnées à l’article 1 du présent arrêté conformément à l’article L126-1 du Code de l’Urbanisme.

A cet effet, en application de l’article R123-22 du Code de l’Urbanisme, des arrêtés pris par le Président de Nantes Métropole constatent qu’il a été procédé à la mise à jour des plans locaux d’urbanisme des dix communes concernées.

Article 4 – Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Mesdames et Messieurs les maires des communes de SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE, NANTES, REZE, BOUGUENNAIS, SAINT-HERBLAIN, LA MONTAGNE, INDRE, SAINT-JEAN-DE-BOISEAU, COUERON et LE PELLERIN;
- Monsieur le Président de Nantes Métropole;
- Monsieur le Directeur Régional de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement des Pays de la Loire;
- Monsieur le Directeur Régional de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement de la Région Centre.

Article 5 – Une copie du présent arrêté sera affichée dans les mairies des communes de SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE, NANTES, REZE, BOUGUENNAIS, SAINT-HERBLAIN,

Annexes

Arrêtés

LA MONTAGNE, INDRE, SAINT-JEAN-DE-BOISEAU, COUERON et LE PELLERIN ainsi qu'au siège de Nantes Métropole pendant au moins un mois à partir de la date de réception de la notification du présent arrêté et mention en sera faite en caractères apparents dans le journal OUEST FRANCE.

Article 6 – Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Loire-Atlantique.

Article 7 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de l'exécution des formalités de publicité.

Article 8 – Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire-Atlantique, les maires des communes de SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE, NANTES, REZE, BOUGUENAI, SAINT-HERBLAIN, LA MONTAGNE, INDRE, SAINT-JEAN-DE-BOISEAU, COUERON et LE PELLERIN, le Président de Nantes Métropole et le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nantes, le 31 MARS 2014

Le PREFET



Christian Ganiard de Lavernée

Annexes

Arrêtés



PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**
Service Transports et Risques
Unité Prévention des Risques
Arrêté n° 2019/BPEF/077 prescrivant la révision du
Plan de Prévention des Risques d'inondation
de la Sèvre Nantaise sur le territoire des communes de
BOUSSAY, GETIGNE, CLISSON, GORGES, MONNIERES,
LE PALLET, MAISON SUR SEVRE, LA HAIE-FOUASSIERE,
SAINT-FIACRE-SUR-MAINE, VERTOU, REZE et NANTES
PPRI Sèvre Nantaise

LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS-DE-LA-LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code de l'Environnement, notamment ses articles L562-1 à L562-8 et R562-1 à R562-11-8 relatifs aux Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 151-43, L 153-60 et L 152-7 ;

VU le Code des Assurances, notamment ses articles L 125-1 à L 125-6 ;

VU l'ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie législative du Code de l'Environnement ;

VU la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ;

VU la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et notamment son article 221 portant création de l'article L 566-2 du Code de l'Environnement concernant l'évaluation et la gestion des risques d'inondation ;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral du 3 décembre 1998 portant approbation du Plan de Prévention des Risques d'inondation de la Sèvre Nantaise ;

VU la décision de l'Autorité environnementale du 15 mai 2019, figurant en annexe, qui dispense d'évaluation environnementale le projet de révision du Plan de Prévention des Risques d'inondation de la Sèvre Nantaise en Loire-Atlantique ;

CONSIDERANT que le Plan de Gestion des Risques d'inondation (P.G.R.I.) du bassin Loire-Bretagne 2016-2021 a été approuvé le 23 novembre 2015 ;

10 BOULEVARD GASTON SERPETTE – BP 53606 – 44036 NANTES CEDEX 1
TELEPHONE : 02.40.67.26.26 – COURRIEL : ddtm@loire-atlantique.gouv.fr
SITE INTERNET : www.loire-atlantique.equipement-agriculture.gouv.fr
Horaires d'ouverture : 9 h 00 - 12 h 00 / 14 h 00 - 16 h 30

Annexes

Arrêtés

CONSIDERANT que les plans de prévention des risques d'inondation doivent être, en vertu du VI de l'article L562-1 du Code de l'Environnement, compatibles ou rendus compatibles avec les dispositions du plan de gestion des risques d'inondation défini à l'article L566-7 du même code;

CONSIDERANT que le Plan de Prévention des Risques d'inondation de la Sèvre Nantaise approuvé le 3 décembre 1998 :

- n'est pas compatible avec le PGRI du bassin Loire-Bretagne 2016-2021 ;
- repose sur des données altimétriques du foncier peu précises ;
- est démunie à la fois de mesures de réduction de la vulnérabilité des bâtiments existants et de mesures de résilience vis-à-vis des projets qu'il autorise ;

CONSIDERANT que la Stratégie Locale de Gestion du Risques d'inondation (SLGRI) du Territoire à Risque Important (TRI) du secteur de NANTES, approuvée le 8 juin 2018, prévoit la révision du PPRI susmentionné en priorité 1 (2018-2019) ;

SUR proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Prescription de la révision du plan de prévention des risques d'inondation de la Sèvre Nantaise approuvé le 3 décembre 1998

La révision de ce plan de prévention des risques d'inondation est prescrite sur les communes de BOUSSAY, GETIGNE, CLISSON, GORGES, MONNIERES, LE PALLET, MAISON SUR SEVRE, LA HAIE-FOUASSIERE, SAINT-FIACRE-SUR-MAINE, VERTOU, REZE et NANTES.

ARTICLE 2 : Périmètre d'étude

Le périmètre mis à l'étude s'étend sur les parties des territoires des communes visées à l'article 1er du présent arrêté, telles que figurant en annexe.

ARTICLE 3 : Risques concernés

L'étude porte sur les risques d'inondation par débordement de la Sèvre Nantaise.

ARTICLE 4 : Service instructeur

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Loire-Atlantique est chargée de la révision du plan de prévention des risques d'inondation susmentionné.

Annexes

Arrêtés

ARTICLE 5 : Contenu du projet de plan révisé

Le projet de plan de prévention des risques d'inondation révisé comprend :

- une note de présentation ;
- des documents graphiques délimitant les secteurs à réglementer sur le territoire des communes concernées ;
- un règlement précisant les mesures applicables dans les différentes zones concernées.

ARTICLE 6 : Modalités d'association

Pour l'élaboration du projet de plan de prévention des risques d'inondation révisé, sont associés à travers la constitution d'un comité de pilotage :

- les communes de BOUSSAY, GETIGNE, CLISSON, GORGES, MONNIERES, LE PALLET, MAISON SUR SEVRE, LA HAIE-FOUASSIERE, SAINT-FIACRE-SUR-MAINE, VERTOU, REZE et NANTES
- la Communauté d'Agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo
- la Communauté de Communes Sèvre et Loire
- la Métropole de Nantes Métropole
- le Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire
- le Syndicat Mixte du SCOT et du Pays du Vignoble Nantais
- l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise
- la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

ARTICLE 7 : Modalités de la concertation

La concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes intéressées s'effectue pendant toute la durée de l'élaboration du projet de plan de prévention des risques d'inondation.

En fonction de l'état d'avancement des études, les documents d'élaboration du projet de plan de prévention des risques d'inondation révisé sont consultables par le public à la Préfecture. Les observations des habitants et personnes intéressées sont recueillies sur un registre, prévu à cet effet, mis à leur disposition sur place. En outre, en tant que de besoin, un affichage en mairie de certains documents pourra être envisagé.

Les documents d'élaboration sont également accessibles sur le site Internet de la Préfecture de la Loire-Atlantique (www.loire-atlantique.gouv.fr).

La concertation consiste en outre en au moins deux réunions publiques d'information organisées à l'initiative du service instructeur visé à l'article 4.

Il appartiendra aux maires d'informer le public des modalités de ces réunions quinze jours avant leur tenue.

Annexes

Arrêtés

Un bilan de la concertation sera consigné dans un document annexé au dossier de plan de prévention des risques d'inondation révisé mis à l'enquête publique.

ARTICLE 8 : Mesures de notification et de publicité

Le présent arrêté est notifié aux collectivités désignées à l'article 6 ci-dessus.

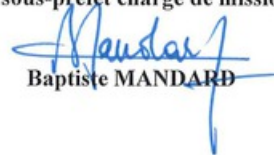
Il est publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Loire-Atlantique, dans un journal diffusé dans le département de la Loire-Atlantique et affiché dans les mairies concernées ainsi qu'aux sièges des structures intercommunales mentionnées à l'article 6 pendant un délai d'un mois.

ARTICLE 9 : Exécution

Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, le directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique, les présidents et les maires des collectivités désignées à l'article 6 ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nantes, le 31 JUL, 2019

LE PRÉFET
Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet chargé de mission


Baptiste MANDARD

Annexes

Arrêtés



PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
Service Transports et Risques
Unité Prévention des Risques

IAL-2019-42

LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
Chevalier de la Légion d'Honneur

Arrêté Préfectoral relatif à
l'Information des Acquéreurs et des Locataires de biens immobiliers
sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques Majeurs
de la commune de NANTES

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU les décrets n° 2010-1254 et n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 modifiant le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 relatif à la prévention du risque sismique et portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2014/BPUP/026 en date du 31 mars 2014 approuvant la révision du plan des surfaces submersibles (P.S.S.) valant plan de prévention des risques d'inondation de la Loire Aval dans l'agglomération nantaise ;

VU Arrêté ministériel du 20 février 2019 relatif aux informations et aux recommandations sanitaires à diffuser à la population en vue de prévenir les effets d'une exposition au radon dans les immeubles bâtis ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 31 juillet 2019 prescrivant la révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Sèvre Nantaise en Loire-Atlantique sur les communes de Boussay, Gétigné, Clisson, Gorges, Monnières, Le Pallet, Maisdon-sur-Sèvre, La Haie-Fouassière, Saint-Fiacre-sur-Maine, Vertou, Rezé et Nantes ;

VU l'arrêté préfectoral général n° IAL-2019-14 du 17 octobre 2019, relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Loire-Atlantique ;

.../...

10 BOULEVARD GASTON SERPETTE – BP 53606 – 44036 NANTES CEDEX 1
TELEPHONE : 02.40.67.26.26 – COURRIEL : ddtm@loire-atlantique.gouv.fr
SITE INTERNET : www.loire-atlantique.equipement-agriculture.gouv.fr
Horaires d'ouverture : 9 h 00 - 12 h 00 / 14 h 00 - 16 h 30

Annexes

Arrêtés

- 2 -

ARRETE

ARTICLE 1^{er} - Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de Nantes sont consignés dans le dossier d'information annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- le document d'information sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs, comprenant la liste des documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- la fiche synthétique sur la nature et l'intensité des risques présents dans la commune,
- la liste des arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune,

Ce dossier et les documents de référence attachés sont consultables en préfecture, sous-préfecture et en mairie.

ARTICLE 2 - Ce dossier communal d'information sera mis à jour au regard de l'obligation d'annexer un état des risques naturels, miniers et technologiques en application du code de l'environnement.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté et le dossier d'information seront publiés au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Loire-Atlantique et dans un journal diffusé dans le département de la Loire-Atlantique.

Une copie du présent arrêté et du dossier d'information sera adressée au maire de Nantes et à la chambre départementale des notaires.

L'arrêté et le dossier d'information seront accessibles à partir du Portail Internet des Services de l'Etat en Loire-Atlantique : www.loire-atlantique.gouv.fr

ARTICLE 4 - Les obligations découlant pour les vendeurs et les bailleurs des dispositions de l'article L 125-5 du code de l'environnement sont applicables à compter du premier jour du quatrième mois suivant la publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique des arrêtés préfectoraux prévus à ce même article.

ARTICLE 5 - Le secrétaire général de la préfecture de Loire-Atlantique, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de Loire, le maire de Nantes et le directeur départemental des territoires et de la mer de Loire-Atlantique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à NANTES, le 20 DEC 2019

LE PRÉFET
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Serge BOULANGER

Annexes

Arrêtés



Direction départementale
des territoires et de la mer

Arrêté préfectoral n° IAL-2020-01 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques Majeurs

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;
- VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** les décrets n° 2010-1254 et n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 modifiant le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 relatif à la prévention du risque sismique et portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;
- VU** le décret n° 2012-475 du 12 avril 2012 modifiant l'article R 125-24 du Code de l'Environnement relatif notamment à l'obligation d'annexer le règlement et le rapport de présentation des plans de prévention des risques naturels, miniers ou technologiques au dossier communal d'information des acquéreurs et des locataires ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 3 décembre 1998 approuvant le plan de prévention des risques d'inondation de la Sèvre Nantaise ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 12 mars 2001 approuvant le plan de prévention des risques d'inondation de la Loire Amont ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 3 juillet 2002 approuvant le plan de prévention des risques d'inondation du bassin aval de la Vilaine et de ses affluents ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 30 mai 2007 approuvant le plan de prévention des risques technologiques autour du site de la société NOBEL EXPLOSIFS FRANCE implanté à Riaillé ;
- VU** l'arrêté inter-préfectoral en date du 15 octobre 2008 approuvant le plan de prévention des risques d'inondation de la vallée de la Moine ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 4 novembre 2009 approuvant le plan de prévention des risques technologiques autour des installations de produits agropharmaceutiques exploité par la société ODALIS implantée à Mésanger ;
- VU** l'arrêté en date du 19 mars 2013 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2005 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques ;
- VU** l'arrêté inter-préfectoral n° 2013301 0001 en date du 28 octobre 2013 approuvant le plan de prévention des risques technologiques autour du site de la société NITRO BICKFORD implanté à Saint-Crespin-sur-Moine ;

Tél : 02.40.41.20.20
Mél : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr
6, QUAI CEINERAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1

Annexes

Arrêtés

- VU** l'arrêté préfectoral en date du 21 février 2014 approuvant le plan de prévention des risques technologiques autour des sites des installations exploitées par les sociétés TOTAL Raffinage Marketing, ANTARGAZ et la Société Française Donges-Metz implantés sur la commune de Donges
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 31 mars 2014 approuvant le plan de prévention des risques d'inondation de la Loire Aval dans l'agglomération nantaise ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 30 septembre 2015 approuvant le plan de prévention des risques technologiques autour des installations exploitées par les sociétés ELENGY, IDEA Services vrac et YARA FRANCE implantés sur la commune de Montoir-de-Bretagne ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 13 juillet 2016 approuvant le plan de prévention des risques littoraux de la Baie de Bourgneuf Nord ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 13 juillet 2016 approuvant le plan de prévention des risques littoraux de la Presqu'île Guérandaise – Saint-Nazaire ;
- VU** l'arrêté du 02 février 2017 approuvant le plan de prévention des risques technologiques autour des installations du dépôt d'hydrocarbures exploité par la Société Française Donges Metz (SFDM) sur la commune de La Chapelle-Launay ;
- VU** l'arrêté du 27 octobre 2017 approuvant l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques autour des installations du dépôt d'hydrocarbures exploité par la Société Française Donges Metz (SFDM) sur la commune de Piriac-sur-Mer ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 28 janvier 2019 prescrivant le plan de prévention des risques d'inondation dans le bassin amont de la Chère sur les communes de Soudan et de Châteaubriant ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 12 février 2019 approuvant le plan de prévention des risques littoraux de la Baie de Pont Mahé – Traict de Pen Bé sur le territoire des communes de Assérac, Mesquer, Piriac-sur-Mer et Saint-Molf ;
- VU** l'arrêté du 25 février 2019 approuvant le plan de prévention des risques technologiques autour du parc B de stockage de liquides inflammables exploité par la Société Française Donges-Metz sur la commune de Donges ;
- VU** l'arrêté ministériel du 20 février 2019 relatif aux informations et recommandations sanitaires à diffuser à la population en vue de prévenir les effets d'une exposition au radon dans les immeubles bâtis ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 25 avril 2019 approuvant le plan de prévention des risques littoraux de la Cote de Jade sur le territoire des communes de Saint-Brévin-les-Pins, Saint-Michel-Chef-Chef, Préfailles et La Plaine-sur-Mer ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 31 juillet 2019 prescrivant la révision du plan de prévention des risques d'inondation de la Sèvre Nantaise ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 17 septembre 2019 prescrivant la révision du plan de prévention des risques d'inondation Loire Amont ;
- VU** les arrêtés préfectoraux n° 2020-248 à 2020-64 en date du 23 septembre 2020 portant création de SIS en Loire-Atlantique conformément à l'article 173 de la loi n° 214-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) et le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatifs aux articles L 125-6 et L 125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Tél : 02.40.41.20.20
Mél : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr
6, QUAI CEINERAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1

Annexes

Arrêtés

SUR proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de Loire-Atlantique.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'obligation d'information prévue aux I et II de l'article L 125-5 du code de l'environnement s'applique dans chacune des communes listées en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs pour chaque commune listée en annexe du présent arrêté, feront l'objet d'une mise à jour ou d'un nouveau dossier communal d'information sur les risques majeurs, comprenant la liste des documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.

Chaque dossier comprendra :

- la fiche synthétique sur la nature et l'intensité des risques présents dans la commune,
- les extraits cartographiques des zones exposées,
- la liste des arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe, naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Seront joints à ce dossier, le cas échéant,

- le règlement et le rapport de présentation des PPR inondation ou technologiques concernant le territoire de la commune.

Chaque dossier et les documents de référence attachés seront consultables en préfecture, sous-préfecture et dans les mairies concernées.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral n° IAL-2019-14 du 17 octobre 2019.

ARTICLE 4 : L'obligation d'information prévue au IV de l'article L 125-5 du code de l'environnement s'applique à l'ensemble des communes qui ont fait l'objet d'arrêté(s) portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique.

Ces arrêtés sont consultables en préfecture, sous-préfecture et mairie concernées.

La liste de ces arrêtés est accessible à partir du Portail Internet des Services de l'Etat en Loire-Atlantique : www.loire-atlantique.gouv.fr

ARTICLE 5 : Les obligations applicables aux vendeurs et bailleurs découlant des dispositions de l'article L 125-5 du code de l'environnement sont applicables à compter du premier jour du quatrième mois suivant la publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique des arrêtés préfectoraux prévus à ce même article.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté et son annexe seront publiés au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Loire-Atlantique et dans un journal diffusé dans le département de la Loire-Atlantique.

Une copie du présent arrêté et de son annexe sera adressée aux maires des communes et à la chambre départementale des notaires de Loire-Atlantique. Les mairies devront afficher l'arrêté préfectoral et son annexe durant 1 mois.

Il sera également accessible à partir du Portail Internet des Services de l'Etat en Loire-Atlantique : www.loire-atlantique.gouv.fr

Tél : 02.40.41.20.20
Mél : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr
6, QUAI CEINERAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1

Annexes

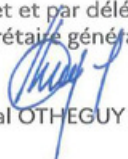
Arrêtés

ARTICLE 7 : Le préfet de la Loire-Atlantique, les sous-préfets de Châteaubriant-Ancenis et de Saint-Nazaire, le chef de l'inspection des installations classées de la défense, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire, le directeur départemental des territoires et de la mer de Loire-Atlantique et les maires des communes de la Loire-Atlantique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nantes, le 1^{er} décembre 2020

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général


Pascal OTHEGUY

Tél : 02.40.41.20.20
Mél : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr
6, QUAI CEINERAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1

Annexes

Arrêtés

Né INSEE	Communes	PPR naturel prescrit	PPR naturel par anticipé	PPR naturel approuvé	Révision PPR naturel prescrit	Révision PPR naturel approuvé	PPR techno. prescrit	PPR techno. par anticipé	PPR techno. approuvé	Aléa sismique	Niveau Radon	Nbre de S.I.S.
44097	MESQUER			PPRL de la Baie de Pont Mahé - Trais de Pen B						3	1	
44098	MISSILLAC									3	3	1
44099	MOISDON-LA- RIVIERE									2	3	
44100	MONNIERES			PPRI S- vre Nantaise (1998)	PPRI S- vre Nantaise (2019)					3	3	1
44101	LA MONTAGNE			PPRI Loire Aval						3	3	
44102	MONTBERT									3	3	
44103	MONTOIR-DE- BRETAGNE								PPRT Donges PPRT Montoir- de- Bretagne	3	1	2
44104	MONTRELAIS			PPRI Loire Amont (2001)	PPRI Loire Amont (2019)					2	3	
44105	MOUAIS									2	3	
44106	LES MOUTIERS- EN-RETZ			PPRL Baie de Bourgneuf Nord						3	3	
44107	MOUZEIL									2	2	
44108	MOUZILLON								PPRT Nitro Bickford	3	1	
44109	NANTES			PPRI S- vre Nantaise (1998) PPRI Loire Aval	PPRI S- vre Nantaise (2019)					3	3	22
44110	NORT-SUR- ERDRE									2	3	3
44111	NOTRE-DAME- DES-LANDES									3	2	
44112	NOYAL-SUR- BRUTZ									2	3	1
44113	NOZAY									2	3	
44114	ORVAULT									3	3	1
44115	ODON			PPRI Loire Amont (2001)	PPRI Loire Amont (2019)					3	3	
44116	PAIMBOEUF									3	1	
44117	LE PALLET			PPRI S- vre Nantaise (1998)	PPRI S- vre Nantaise (2019)					3	3	
44118	PANNECE									2	1	

Annexes

Arrêtés



Direction de la coordination
des politiques publiques et de l'appui territorial

Arrêté préfectoral n° 2023/ICPE/264 portant création et modification de secteurs d'information sur les sols

LE PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de secteurs d'information sur les sols ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2022/ICPE/346 du 12 septembre 2022 portant création et modification de secteurs d'information sur les sols ;

Vu la proposition d'ajouter 12 nouveaux secteurs d'information sur les sols (SIS) pour le département de la Loire-Atlantique ;

Vu la consultation des collectivités d'une durée de deux mois initiée le 2 mai 2023 pour ces nouveaux SIS ;

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création ou de modification de secteurs d'information sur les sols, réalisée à partir du 2 mai 2023 ;

Vu la consultation du public réalisée entre le 2 mai et le 2 juin 2023 sur ces SIS et l'absence d'avis recueillis ;

Considérant que les activités exercées sur les nouveaux SIS référencés à l'article 2 ont été à l'origine de pollution des sols et/ou des eaux souterraines ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

ARRETE

ARTICLE 1 – ACTES ANTÉRIEURS

Le présent arrêté remplace et abroge l'arrêté préfectoral de création des SIS susvisés à savoir l'arrêté préfectoral n° 2022/ICPE/346 du 12 septembre 2022 portant création et modification de secteurs d'information sur les sols.

Tél : 02.40.41.20.20
Mél : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr
6, QUAI CEINERAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1

1

Annexes

Arrêtés

ARTICLE 2 – GÉNÉRALITÉS

Le présent arrêté crée 12 Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) supplémentaires sur le département de la Loire-Atlantique (indiqués dans le tableau suivant), aussi 204 Secteurs d'Information des Sols (SIS) sont arrêtés sur le département de la Loire-Atlantique, ainsi que listés dans les tableaux suivants :

Communauté de communes Sèvre et Loire

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	Nouveau SIS
Ancienne décharge de Loroux Bottereau	LE LOROUX-BOTTEREAU	SSP00064000101 / 44SIS11008	
NORMINTER SNC	VALLET	SSP00063250101 / 44SIS10932	

Communauté d'agglomération Nantes Métropole

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	Nouveau SIS
LAURY-CHALONGES DIS SAS	BASSE-GOULAIN	SSP00063230101 / 44SIS10930	
Ancienne décharge de Basse-Goulaine	BASSE-GOULAIN	SSP00069510101 / 44SIS11578	
Ancienne décharge de Piarnes	BOUGUENAI	SSP00069170101 / 44SIS11543	
Construction Brainnoise	BRAINS	SSP41311930101	x
Ancienne décharge de Bouguenais	BOUGUENAI	SSP00069370101 / 44SIS11564	
FONDERIE HAVARD	CARQUEFOU	SSP00063270101 / 44SIS10934	
TRELLEBORG	CARQUEFOU	SSP00064520101 / 44SIS11063	
GRANJOUAN	CARQUEFOU	SSP00069390101 / 44SIS11566	
CIC OUEST	CARQUEFOU	SSP40842090101	
MANULIE FLUICONNECTO	CARQUEFOU	SSP40962870101	x
MASUY	COUËRON	SSP00069810101 / 44SIS11608	
Ancienne décharge d'Indre	INDRE	SSP00069180101 / 44SIS11544	
MAINDRON	LA CHAPELLE-SUR-ERDRE	SSP00063210101 / 44SIS10928	
Ancienne décharge de La Chapelle-sur-Erdre	LA CHAPELLE-SUR-ERDRE	SSP00069200101 / 44SIS11546	
Ancienne décharge de	MAUVES-SUR-LOIRE	SSP00069210101 / 44SIS11547	

Tél : 02.40.41.20.20
Mél : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr
6, QUAI CEINERAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1

Annexes

Arrêtés

Mauves-sur-Loire			
Ateliers Normands	NANTES	SSP00073060102	x
AUTO Garage de l'Ouest	NANTES	SSP00062830101 / 44SIS10888	
Société Allumetière Française (SAF)	NANTES	SSP00063260101 / 44SIS10933	
Ancienne décharge de Vincent Gâche	NANTES	SSP00069220101 / 44SIS11548	
Ancienne décharge de Nantes	NANTES	SSP00069230101 / 44SIS11549	
Ancienne décharge Prairie des Mauves	NANTES	SSP00069240101 / 44SIS11550	
Ancienne décharge de Nantes	NANTES	SSP00069250101 / 44SIS11552	
KELVION THERMAL SOLUTIONS	NANTES	SSP00065910101 / 44SIS11208	
KELVION THERMAL SOLUTIONS	NANTES	SSP00065910201	
ANCIEN DEPOT DE PRODUITS CHIMIQUES DE LA SOCIETE LANGLOIS CHIMIE	NANTES	SSP00070630101 / 44SIS11701	
Site EDF	NANTES	SSP00073060102	x
EDF GDF Services NANTES « Les Tanneurs » (ex-USINE A GAZ)	NANTES	SSP00069580101 / 44SIS11585	
EX DEPOT SHELL	NANTES	SSP00080190101	x
GOSS SYSTEMES GRAPHIQUES	NANTES	SSP00070140101 / 44SIS11651	
EX DEPOT DES DOCKS ET ALCOOLS	NANTES	SSP00070640101 / 44SIS11702	
OUTILLAGE ARMOR	NANTES	SSP40824190101	x
LA POSTE	NANTES	SSP00070350101 / 44SIS11673	
Ancienne station gazométrique	NANTES	SSP00070660101 / 44SIS11704	
Ilôt 48	NANTES	SSP00070440101 / 44SIS11682	
Ancienne Centrale Thermique de Nantes Chevre	NANTES	SSP00070650101 / 44SIS11703	
COFELY AXIMA	NANTES	SSP00064290101 / 44SIS11039	

Tél : 02.40.41.20.20
Mél : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr
6, QUAI CEINERAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1

Annexes

Arrêtés

POINT P TROUILLARD	NANTES	SSP00064300101 / 44SIS11040	
GARAGE SOULARD	NANTES	SSP00064310101 / 44SIS11041	
Square Gustave Roch	NANTES	SSP00064470101 / 44SIS11058	
Société DLE SPECIALITES	NANTES	SSP00064480101 / 44SIS11059	
ALSTOM (halls 7 à 10)	NANTES	SSP00064490101 / 44SIS11060	
SNCF prairies aux Ducs	NANTES	SSP00069130101 / 44SIS11538	
TRANSPORTS BEZIAU	ORVAULT	SSP00062810101 / 44SIS10886	
CASTEL FRERES Rezé	REZÉ	SSP00064110101 / 44SIS11019	
FERS	REZÉ	SSP00064200101 / 44SIS11029	
ELIS Les Lavandières (ex Grenelle Service)	REZÉ	SSP00064240101 / 44SIS11034	
GRANJOUAN SA	REZÉ	SSP00069280101 / 44SIS11555	
EX DEPOT CHAMPENOIS	REZÉ	SSP00070280101 / 44SIS11665	
Confluent (ex P + R Pont Rousseau)	REZÉ	SSP00070330101 / 44SIS11671	
Bourderies – Ilots B à D	REZÉ	SSP00070340101 / 44SIS11672	
CFTS	REZÉ	SSP00069270101 / 44SIS11554	
Ancien Centre d'Enfouissement Technique de la Tougas	SAINT-HERBLAIN	SSP00069310101 / 44SIS11558	
EX DEPOT ELF	SAINT-HERBLAIN	SSP00070270101 / 44SIS11664	
Gaz de France Direction Transport Région Ouest Roche Maurice (ex-usine à gaz)	SAINT-HERBLAIN	SSP00069550101 / 44SIS11582	
LIDL (anc. station-service CASINO)	SAINT-HERBLAIN	SSP41261440101	x
Station Service Atlantis	SAINT-HERBLAIN	SSP00064320101 / 44SIS11042	
FACQUEST ex R.G.J	SAINT-HERBLAIN	SSP00064390101 / 44SIS11050	
SEGES-FRIGECREME (ANCIEN SITE) (GROUPE UNILEVER)	SAINT-HERBLAIN	SSP00064410101 / 44SIS11052	
PARIS MAINE	SAINT-HERBLAIN	SSP00069530101 / 44SIS11580	
Ancienne Carrière de Pontpierre	SAINT-HERBLAIN	SSP00070620101 / 44SIS11700	
FOUCAULT Micheline	SAINT-HERBLAIN	SSP5722460101	
Ancienne décharge de Saint-Sébastien-sur-Loire	SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE	SSP00069320101 / 44SIS11559	
TROUILLARD POINT P – ancien site LAPEYRE	SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE	SSP00069100101 / 44SIS11535	

Tél : 02.40.41.20.20
Mél : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr
6, QUAI CEINERAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1

4

Annexes

Arrêtés

Ancien site minier uranifère - ECARPIERE	GÉTIGNÉ	SSP00057490101 / 44SIS08317	
MDP FINITIONS	HAUTE-GOULAIN	SSP5753530101	
Ancienne décharge de la Planche	LA PLANCHE	SSP00063930101 / 44SIS11000	
POITIER, JEAN (site POITIER Emile)	LA HAYE FOUASSIÈRE	SSP06932380201	
POITIER, JEAN (site POITIER Jean)	LA HAYE FOUASSIÈRE	SSP06932380101	
Stériles miniers (fiche 85A-L.A.19)	MONNIÈRES	SSP00058220101 / 44SIS08392	
Garage Pluchon (ex GARAGE BEAUCHENE)	REMOUILLÉ	SSP00052190101 / 44SIS07761	
Ancienne décharge de Saint-Fiacre-sur-Maine	SAINT-FIACRE-SUR-MAINE	SSP00063970101 / 44SIS11005	
Stériles miniers (fiche 85A-L.A.100)	SAINTE-LUMINE-DE-CLISSON	SSP00058190101 / 44SIS08389	
Stériles miniers (fiche 85A-L.A.110)	SAINTE-LUMINE-DE-CLISSON	SSP00058200101 / 44SIS08390	

Communauté de communes Sud Retz Atlantique

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	Nouveau SIS
AUTO LE FLACHOU	LA MARNE	SSP5792750101	
Ancienne décharge de Machecoul	MACHECOUL-SAINT-MÈME	SSP00064040101 / 44SIS11012	
Ancienne décharge de Machecoul	MACHECOUL-SAINT-MÈME	SSP00070070101 / 44SIS11644	
Ancienne décharge de Saint-Mars-de-Coutais	SAINT-MARS-DE-COUTAIS	SSP00071260101 / 44SIS11784	
TEINTURIE BONNIN	TOUVOIS	SSP00064230101 / 44SIS11033	

Les fiches détaillées de ces secteurs d'informations des sols sont actualisées et consultables sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>

L'évolution du périmètre d'un SIS fera l'objet des démarches de consultation et d'information prévues réglementairement alors que les autres évolutions n'en feront pas nécessairement l'objet.

ARTICLE 3 – URBANISME

Les secteurs d'information sur les sols définis par le présent arrêté sont annexés au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur des communes concernées par cet arrêté.

Tél : 02.40.41.20.20
Mél : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr
6, QUAI CEINERAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1

12

Annexes

Arrêtés

ARTICLE 4 – DELAIS ET VOIES DE RECOURS

En application de l'article R. 181-50 du code de l'environnement, le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction.

La décision peut être déférée à la juridiction administrative territorialement compétente, le Tribunal administratif de Nantes - 6 allée de l'Ile Gloriette – CS 24 111 – 44 041 NANTES cedex 1 :

1° Par les pétitionnaires ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter du jour où la décision leur a été notifiée ;

2° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement, dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication sur le site internet de la préfecture ou de l'affichage de la décision. Le délai court à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux (auprès du préfet de la Loire-Atlantique) ou hiérarchique (auprès du ministre chargé de l'environnement) dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1° et 2°.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

ARTICLE 5 – PUBLICITÉ

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège des mairies et au siège de l'EPCI dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 2.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de la Loire-Atlantique et sur le site internet Géorisques (www.georisques.gouv.fr).

ARTICLE 5 – EXÉCUTION

Le secrétaire général de la préfecture de Loire Atlantique, les maires des communes citées, les présidents des établissements publics de coopération intercommunale concernés, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région des Pays de Loire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nantes, le 18 JUILLET 2023

Le PRÉFET,

Pour le Préfet et par délégation,
le Sous-Préfet
en charge de la cohésion sociale
et de la politique de la ville


Olivier LAIGNEAU

Tél : 02.40.41.20.20
Mél : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr
6, QUAI CEINERAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1

Annexes

Attestation d'assurance



Generali
Professionnels - Souscription gestion
75456 Paris Cedex 09

Votre contrat PROTECTION
ENTREPRISE ET DIRIGEANT
n° AP559256

MEDIA IMMO
124 RUE LOUIS BAUDOUIN
91100 CORBEIL ESSONNES

Attestation d'assurance de Responsabilité Civile

Paris, le 2 décembre 2024

Generali IARD atteste que le contrat d'assurance Responsabilité Civile n°AP559256 garantit :

MEDIA IMMO
124 RUE LOUIS BAUDOUIN
91100 CORBEIL ESSONNES

Sont couvertes les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles :

- Mise à disposition d'un site internet permettant le téléchargement de notes de renseignements d'urbanisme, droit de preemption, certificats de carrieres, certificats d'urbanisme,
- droit de preemption, certificats d'urbanisme/de numerotage/d'hygiene et salubrite/d'alignement/de non-peril/de carrieres, concordance cadastrale, etat des risques et pollutions,
- les téléchargements de l'etat des risques de pollution des sols, des installations classees pour la protection de l'environnement; d'informations.

TABEAU DES PLAFONDS DES GARANTIES ET DES SOUS LIMITATIONS APPLICABLES EN CAS DE SINISTRE

GARANTIES	MONTANTS
Responsabilité Civile avant Livraison	
Tous dommages confondus	10 000 000 EUR par sinistre
Dont :	
• Tous dommages résultant de la faute inexcusable de l'employeur - accidents du travail - maladies professionnelles	2 000 000 EUR par année d'assurance quel que soit le nombre de victimes
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR par sinistre
• Dommages immatériels non consécutifs	500 000 EUR par sinistre

1 / 2

Annexes

Attestation d'assurance



Attestation contrat N°AP559256

GARANTIES	MONTANTS
Responsabilité Civile Après Livraison et/ou Professionnelle	
Tous dommages (corporels, matériels et immatériels confondus) et frais confondus	5 000 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
• Dommages immatériels non consécutifs	5 000 000 EUR par année d'assurance
• Frais de restauration de l'image de marque	200 000 EUR par année d'assurance
• Biens, documents, médias et données confiés et/ou prêtés (Dommages matériels et immatériels consécutifs) y compris frais de reconstitution	500 000 EUR par année d'assurance
Frais de prévention	
Frais de prévention	150 000 EUR par année d'assurance
Atteinte Logique / Cyber	
Tous dommages et frais confondus	150 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
• Frais de notification	50 000 EUR par année d'assurance
• Frais en cas d'atteinte à la réputation	50 000 EUR par année d'assurance
Risques environnementaux	
Atteintes accidentelles à l'environnement tous dommages et frais confondus	1 000 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
• Préjudice écologique, tous dommages et frais confondus	300 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
Frais de prévention	100 000 EUR par année d'assurance
• Responsabilité environnementale, tous dommages et frais confondus	300 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
Frais de prévention	100 000 EUR par année d'assurance
GARANTIE JURIDIQUE	
Défense Pénale et Recours	SOUSCRIT

La présente attestation est valable pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 sous réserve que le contrat ne soit pas résilié, suspendu ou annulé pour quelque cause que ce soit au cours de cette période.

Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'engage l'assureur que dans les limites des dispositions du contrat auquel elle se réfère.

Karim BOUCHEMA
Directeur des Opérations

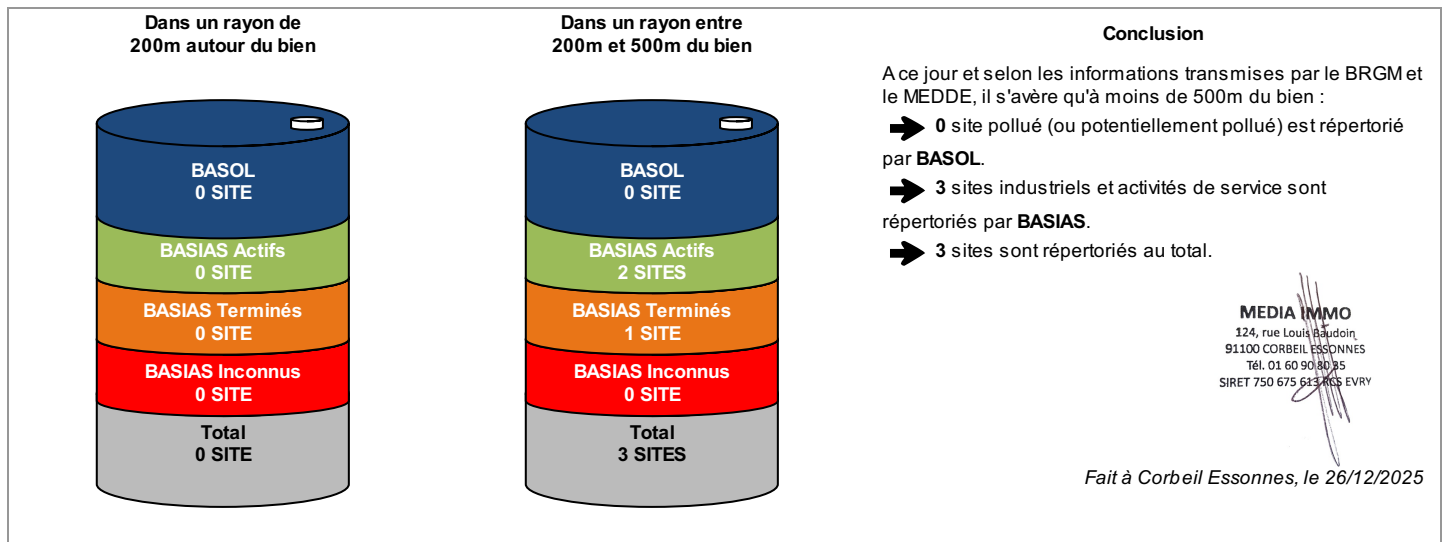
2 / 2



Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS)*



Réalisé en commande** par	Media Immo
Pour le compte de	OFFICE NOTARIAL DE L'ESTUAIRE
Numéro de dossier	1044065
Date de réalisation	26/12/2025
Localisation du bien	21 boulevard Emile Romanet 44100 NANTES
Section cadastrale	KS 719, KS 726
Altitude	47.22m
Données GPS	Latitude 47.209222 - Longitude -1.602445
Désignation du vendeur	MFLA
Désignation de l'acquéreur	



* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

** Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL, BASIAS, CASIAS et des futurs SIS soient à jour.

Document réalisé à partir des bases de données **BASIAS**, **BASOL** et **CASIAS**
(gérées par le **BRGM** - Bureau de Recherches Géologiques et Minières et le **MEDDE** - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques de Pollution des Sols
Qu'est-ce que l'ERPS ?
Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien
Inventaire des sites BASOL / BASIAS situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés

Qu'est-ce que l'ERPS ?

Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

Qu'est-ce qu'un site pollué ?

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, à l'échelle cadastrale.

Quels sont les derniers changements ?

Le décret n° 2022-1289 du 1er octobre 2022 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires sur les risques vient renforcer le formalisme de l'état de pollution des sols. Depuis le 1er janvier 2023, l'ERP doit mentionner le dernier arrêté pris par le préfet sur l'existence d'un SIS, la date d'élaboration, le numéro des parcelles concernées, ainsi que des dispositions réglementaires, tout en reprenant les informations à disposition dans le système d'information géographique (art R125-26 du Code de l'environnement).

Que signifient BASOL, BASIAS et CASIAS ?

➡ **BASOL** : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

➡ **BASIAS** : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). **Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.**

➡ **CASIAS** : Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service, présentant l'historique des activités industrielles ou de services que se sont succédé au cours du temps. **CASIAS ne préjuge pas d'une pollution effective des sols des établissements recensés.**

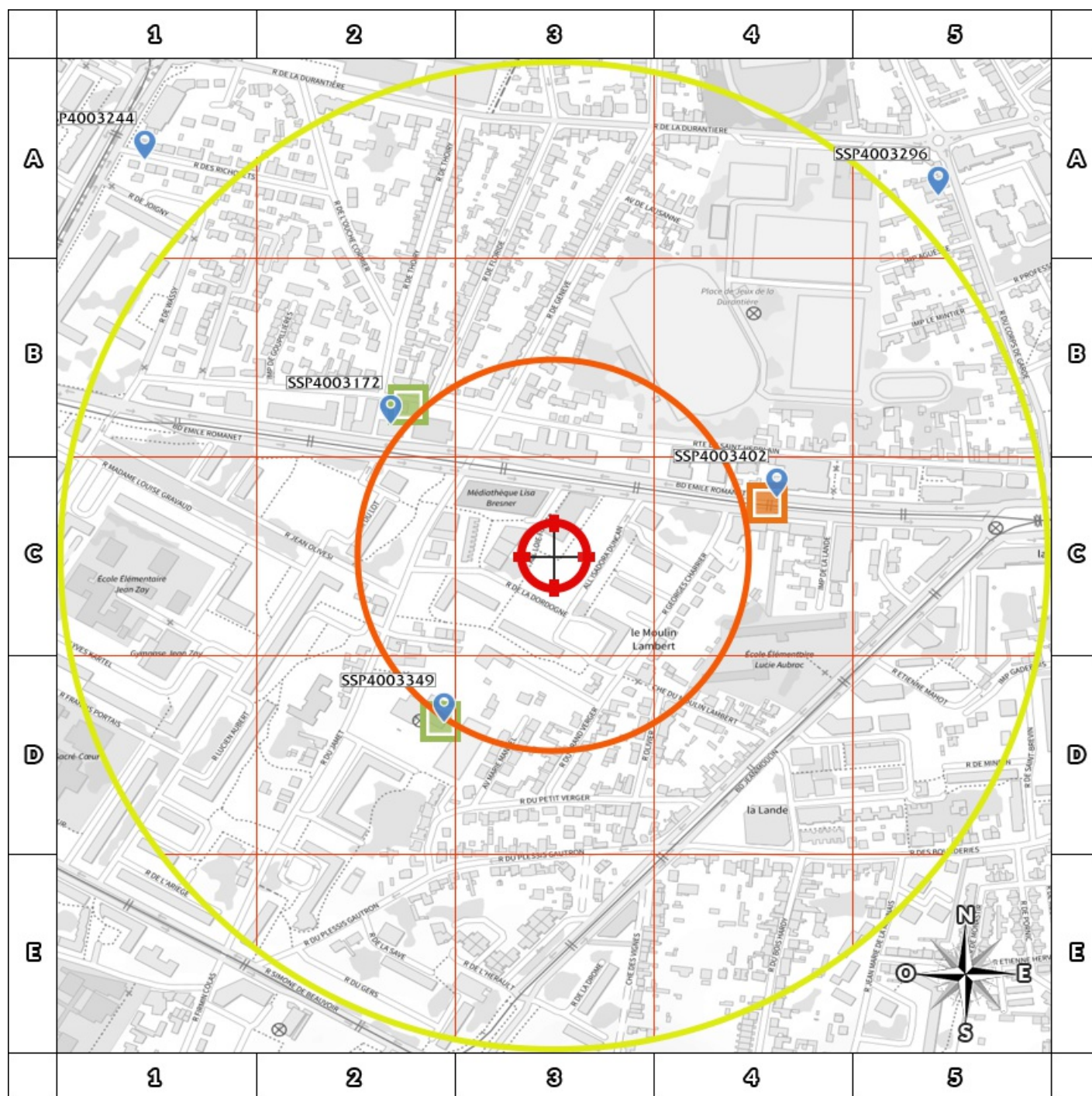
Que propose Media Immo ?

Media Immo vous transmet, à titre informatif, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données **BASOL** et **BASIAS**, et sur **CASIAS**.

Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?

« À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, **dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution**, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la **résolution du contrat** ou, selon le cas, de **se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer**. L'acquéreur peut aussi demander la **réhabilitation du terrain aux frais du vendeur** lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015)

Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien



-  BASOL : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués)
-  BASIAS en activité : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
-  BASIAS dont l'activité est terminée : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
-  BASIAS dont l'activité est inconnue : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
-  Sites CASIAS : Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service

-  Emplacement du bien
-  Zone de 200m autour du bien
-  Zone de 500m autour du bien

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement polluée) situés à moins de 500m du bien représentés par les pictos   et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Le descriptif complet des sites CASIAS est consultable sur le site <https://georisques.gouv.fr/>.

Inventaire des sites BASOL / BASIAS

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

Repère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Distance (Environ)
Aucun résultat à moins de 200m			

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Distance (Environ)
D2	NANTAISE de DISTRIBUTION de CHALEUR, Ste (NADIC), Chaudières, dépôt de fuel lourd et domestique	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	202 m
B2	BP FRANCAISE DES PETROLES, Station service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	210 m
C4	RENAULAC SA, Dépôt de liq inf	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	220 m

Nom	Activité des sites non localisés
Aucun site non localisé	

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)*



Réalisé en commande** par	Media Immo
Pour le compte de	OFFICE NOTARIAL DE L'ESTUAIRE
Numéro de dossier	1044065
Date de réalisation	26/12/2025
Localisation du bien	21 boulevard Emile Romanet 44100 NANTES
Section cadastrale	KS 719, KS 726
Altitude	47.22m
Données GPS	Latitude 47.209222 - Longitude -1.602445
Désignation du vendeur	MFLA
Désignation de l'acquéreur	

RÉFÉRENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarrissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

GÉNÉALOGIE

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

QUALITÉ DES DONNÉES

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée, à l'adresse postale, à leurs coordonnées précises ou leur valeur initiale.

*** Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à les informations rendues publiques par l'Etat.**

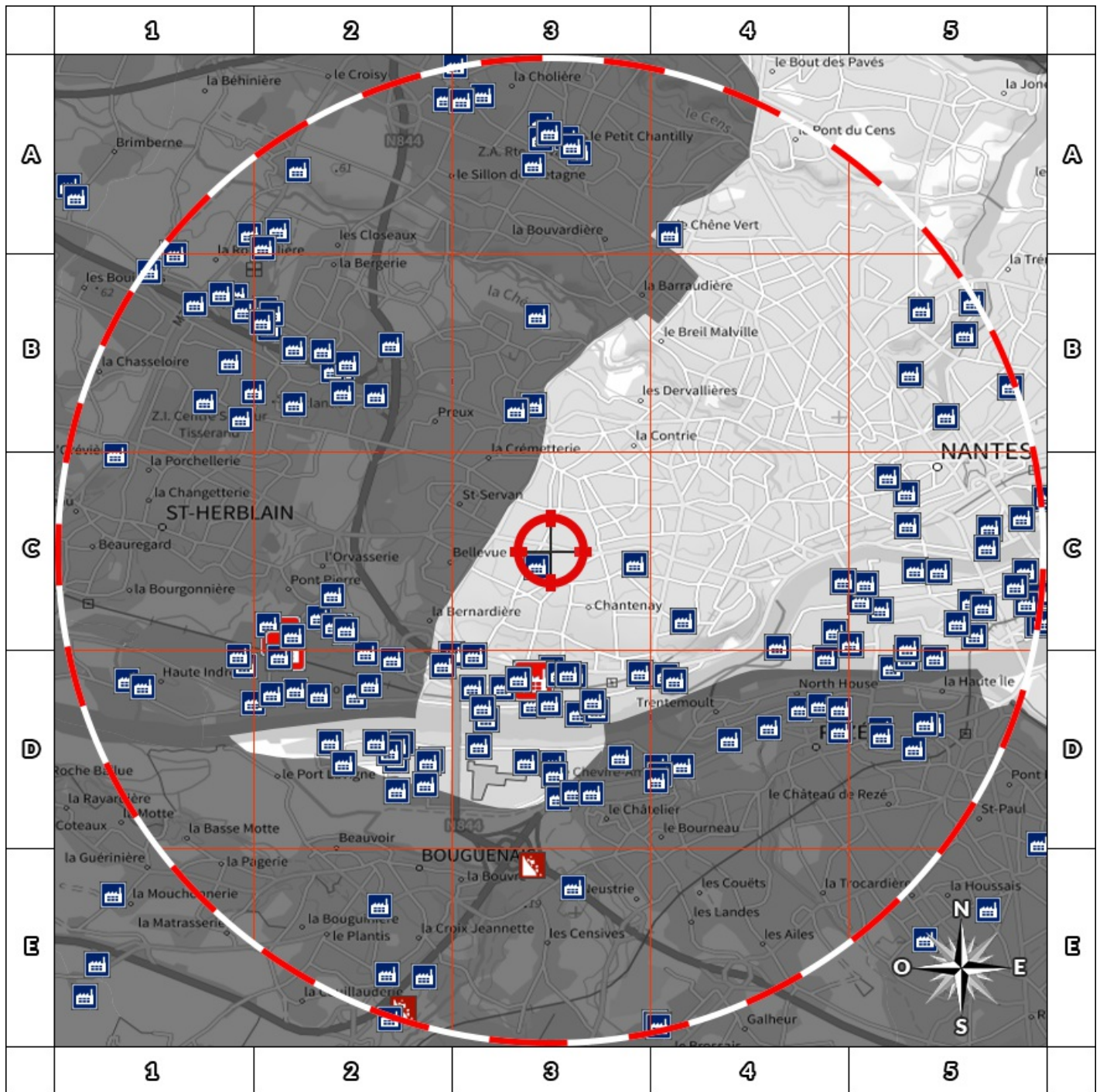
**** Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ICPE du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.**

SOMMAIRE

Synthèse des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Cartographie des ICPE
Inventaire des ICPE

Cartographie des ICPE

Commune de NANTES (44100)



2000m



Usine Seveso



Usine non Seveso



Carrière



Emplacement du bien



Elevage de porc



Elevage de bovin



Elevage de volaille



Zone de 5000m autour du bien

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement situées à moins de 5000m du bien représentées par les pictos      et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Inventaire des ICPE

Commune de NANTES (44100)

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	KFC Beaulieu	Boulevard Général de Gaulle Centre commercial Beaulieu 44200 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Monsieur Albert	Boulevard Général de Gaulle Centre commercial Beaulieu 44200 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	WAFFLE factory	Centre commercial Beaulieu 6 rue du Docteur Zamenhoff 44200 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	BLACK AND WHITE	Centre commercial Beaulieu 6 rue du docteur Zamenhoff 44200 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Crêp'eat	Centre commercial Beaulieu 6 rue du Docteur Zamenhoff 44200 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	VINI (MC DONALD'S Nantes Pont de Cheviré)	RUE DE LA JANVRAIE ZAC MONTPLAISIR 44100 NANTES	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TIMAC AGRO SAS	1 rue du Sénégal BP 40101 44000 Nantes	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	7 rue du bois Hardy 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SNCF ETAT	Bld Prairie aux Ducs 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CAROFF FRERES ET CIE (site Crucy)	44 rue des Chantiers de Crucy 44000 NANTES	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ELIARD-SCPC (ex. MATRAMA ex LOIRAL)	quai de roche maurice 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	FRUIDOR	58 boulevard Gustave Roch Marché d'Intérêt National 44000 Nantes	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SOGEBRAS	1 rue de l'Ile Botty ZIP Cheviré 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	UNION INV/O	35 rue des Usines BP 30315 44103 Nantes	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DMBP	12 rue de la Fontaine Salée ZAC de Montplaisir 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	OUEST BOIS	rue de l'Ile aux Moutons Z I de Cheviré 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CASTEL Nantes-Cheviré	Rue de l'Ile Botty 44000 Nantes	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CATREC	7 rue pierre Landais 44000 NANTES	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	UNION INV/O	35 rue des Usines BP 30315 44103 Nantes	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	OUEST BOIS	rue de l'Ile aux Moutons Z I de Cheviré 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ARMOR - Nantes	Rue Chevreul 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CASTEL Nantes-Cheviré	Rue de l'Ile Botty 44000 Nantes	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GOURAUD	la nouette 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HÔTEL DIEU	Quai Moncoussu 44000 NANTES	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LAFARGE GRANULATS	ZI Cheviré 44100 NANTES	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	CAROFF FRERES ET CIE (site Cardiff)	20 Boulevard de Cardiff 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SAREMER	ZI de Cheviré - concession n°1 44000 Nantes	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SHELL NANTES	3 Bld Koëinig (et bld du Maréchal Juin) 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DEJOIE	10 Bld de la Liberté 44000 NANTES	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HÔTEL DIEU	Quai Moncouzu 44000 NANTES	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG	34 boulevard Jean Monnet 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DMBP	12 rue de la Fontaine Salée ZAC de Montplaisir 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SYNDICAT COPROPRIETAIRES TOUR BRETAGNE	Tour de Bretagne 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SAMOA ex. Fonderie Atlantique	Boulevard des Martyrs Nantais 44000 Nantes	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DEJOIE	10 Bld de la Liberté 44000 NANTES	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST (CIO)	2 avenue J.C Bonduelle 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG	34 boulevard Jean Monnet 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TRENTETROIS (ex AFM Recyclage)	Rue Victor Schoelcher Zone industrialo-portuaire de Cheviré 44100 Nantes	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	OUEST VALORISATION	11 rue Saint Domingue 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MAN (maison de l'administration nouvelle)	rue René Viviani 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CITE INTERNATIONALE DES CONGRES	5 rue de Valmy BP 24102 44000 NANTES	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CAROFF FRERES ET CIE (site Cardiff)	20 Boulevard de Cardiff 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	OUEST VALORISATION	11 rue Saint Domingue 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MAN (maison de l'administration nouvelle)	rue René Viviani 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CATREC	7 rue pierre Landais 44000 NANTES	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ALCOOL PETROLE CHIMIE(EX dock et alcool)	13 rue du mal juin 44000 Nantes	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	7 rue du bois Hardy 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	2B RECYCLAGE	Chemin du Moulin des Marais 44000 NANTES	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CAROFF FRERES ET CIE (site Crucy)	44 rue des Chantiers de Crucy 44000 NANTES	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ATELIERS NORMAND	41 quai de Versailles BP 90126 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	FRUIDOR	58 boulevard Gustave Roch Marché d'Intérêt National 44000 Nantes	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	LEROUX et LOTZ TECHNOLOGIES	10 rue des Usines BP 88509 44185 Nantes	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ALCOOL PETROLE CHIMIE(Ex dock et alcool)	13 rue du mal juin 44000 Nantes	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GOURAUD	la nouette 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	EPCC ARC'ANTIQUE	26 Rue Haute Forêt 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LAFARGE GRANULATS	ZI Cheviré 44100 NANTES	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	THE VALSPAR (FRANCE) CORP S.A.	25 boulevard du Maréchal Juin BP 51 44100 Nantes	En exploitation avec titre	Seveso Seuil Bas
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	SAREMER	ZI de Cheviré - concession n°1 44000 Nantes	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SHELL NANTES	3 Bld Koëinig (et bld du Maréchal Juin) 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ALSTOM BERGERON	Bld de la Prairie aux Ducs 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SNCF ETAT	Bld Prairie aux Ducs 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	FONDERIE ATLANTIQUE INDUSTRIE	2-4 ALLEE DE LA CENTRALE ELECTRIQUE DE CHANTENAY 44100 Nantes	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PARIS JOSEPH S.A.	7 Bld du Général Pierre Koenig 44000 NANTES	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	ELIARD-SCPC (ex. MATRAMA ex LOIRAL)	quai de roche maurice 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CLEA (ex NADIC)	36 rue du Jamet 44000 Nantes	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	ALSTOM BERGERON	Bld de la Prairie aux Ducs 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GUYOT ENVIRONNEMENT (SIEGE SOCIAL IFG)	190 rue Monjaret de Kerjégu 29200 Brest	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	FONDERIE ATLANTIQUE INDUSTRIE	2-4 ALLEE DE LA CENTRALE ELECTRIQUE DE CHANTENAY 44100 Nantes	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	EVIOSYS	19 boulevard du Maréchal Juin BP 60416 44100 Nantes	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	PARIS JOSEPH S.A.	7 Bld du Général Pierre Koenig 44000 NANTES	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	GUILLOUARD (SOCIETE)	15 Bd des Martyrs Nantais de la Résistance BP 30127 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TEREOS Union de Coopératives Agricoles	45 boulevard Bénoni Goullin BP 80239 44202 Nantes	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TIMAC AGRO SAS	1 rue du Sénégal BP 40101 44000 Nantes	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ARMOR - Nantes	Rue Chevreul 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL FRANCE	15 rue des Usines 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	NORPAPER NANTES	BD BENONI GOULLIN BP 70113 - 44201 NANTES Cedex 02 44200 Nantes	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	SOGEBRAS	1 rue de l'Ile Boty ZIP Cheviré 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	THIERRY IMMOBILIER	105 rue des français libres 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MILLENIS SAS	23 rue Jeanne d'Arc 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SAVOIE Chantier Skyhome	22 rue André Tardieux 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LOCA OUEST TRANSPORTS	4 Rue du Bénélux 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	INTERMARCHE (SAS Tripode)	7 rue Françoise Giroud 44200 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Nantes Gravure	359 route de Ste Luce 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	METRO	ZAC de Gros Route de Sainte-Luce 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CHEVIRELAND	Rue de l'île de la Pointière ZI de Cheviré 44200 Nantes	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CARREFOUR Beaulieu (magasin)	Centre Commercial Beaulieu 9 rue Gaetan Rondeau 44062 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SOCIETE NOUVELLE SCAVO	89, bd Gustave Roch 44000 Nantes	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SEA INVEST Nantes	Rue de l'île Botty ZI de Cheviré 44000 Nantes	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ATLANTIC TERRES SOLUTIONS	ZIP de Cheviré Rue de l'île aux Moutons 44000 Nantes	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE	12 RUE VOLTAIRE 44000 NANTES	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SUEZ RV OUEST (Ecopôle)	Rue de l'île aux Moutons ZIP de Cheviré 44100 Nantes	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	PELTIER BOIS	Rue de l'île aux Moutons ZA DE CHEVIRE CENTRALE 44100 NANTES	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	KEOLIS ATLANTIQUE	6 Rue Paul Beaupère P.A. Le petit Châtelier 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	FERTIDOCK	14 quai de Roche Maurice 44100 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ATLANTIC TERRES SOLUTIONS	ZIP de Cheviré Rue de l'île aux Moutons 44000 Nantes	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	Centre médical Erdre St Augustin	1 Rue Eugène Tessier 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SUEZ RV OUEST (Ecopôle)	Rue de l'île aux Moutons ZIP de Cheviré 44100 Nantes	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	Pressing NET MOD	2 rue de la Méthode 44100 NANTES	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Société LEON GROSSE	Îlot 5B 44000 NANTES	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SETA	22 rue du Calvaire 44000 NANTES	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Société Léon GROSSE	Boulevard de Berlin 44000 NANTES	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	M. Jousselin	3 place Saint Pierre 44000 NANTES	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LEROUX ET LOTZ Industry(sur le site LLT)	10 rue des Usines 44100 NANTES	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	DIFAC	29 rue du Bâtonnier Cholet 44000 NANTES	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	INTERMARCHE Chantenay	32 rue de la Marseillaise 44100 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Société LEON GROSSE	Îlot 5B 44000 NANTES	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SOGEBRAS	3 Rue de l'Île Botty ZI CHEVIRE 44100 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Monsieur Albert	Boulevard Général de Gaulle Centre commercial Beaulieu 44200 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SOCIETE NOUVELLE SCAVO	89, bd Gustave Roch 44000 Nantes	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	WAFFLE factory	Centre commercial Beaulieu 6 rue du Docteur Zamenhoff 44200 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	BLACK AND WHITE	Centre commercial Beaulieu 6 rue du docteur Zamenhoff 44200 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE	12 RUE VOLTAIRE 44000 NANTES	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Crêp'eat	Centre commercial Beaulieu 6 rue du Docteur Zamenhoff 44200 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PELTIER BOIS	Rue de l'Île aux Moutons ZA DE CHEVIRE CENTRALE 44100 NANTES	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SOGEBRAS	3 Rue de l'Île Botty ZI CHEVIRE 44100 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TRANSDEV	27 boulevard du maréchal Alphonse Juin 44100 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Chantier "Maison de l'Innovation" - LEGENDRE CONSTRUCTION	5 rue René Viviani 44200 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Casino Supermarché Nantes Buat	103 bis et 105 rue du Général Buat 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	O'NANTES 1	2 CRS OLIVIER DE CLISSON 44000 NANTES	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CARREFOUR Beaulieu (magasin)	Centre Commercial Beaulieu 9 rue Gaetan Rondeau 44062 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	KFC Beaulieu	Boulevard Général de Gaulle Centre commercial Beaulieu 44200 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TRANSDEV	27 boulevard du maréchal Alphonse Juin 44100 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Société Léon GROSSE	Boulevard de Berlin 44000 NANTES	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Chantier "Maison de l'Innovation" - LEGENDRE CONSTRUCTION	5 rue René Viviani 44200 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LEROUX ET LOTZ Industry(sur le site LLT)	10 rue des Usines 44100 NANTES	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	INTERMARCHE Chantenay	32 rue de la Marseillaise 44100 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Casino Supermarché Nantes Buat	103 bis et 105 rue du Général Buat 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	FERTIDOCK	14 quai de Roche Maurice 44100 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	O'NANTES 1	2 CRS OLIVIER DE CLISSON 44000 NANTES	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	SAVOIE Chantier Skyhome	22 rue André Tardieux 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Ptaya Thaï Street Food Nantes Carmes	23 Rue des Carmes 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	INTERMARCHE (SAS Tripode)	7 rue Françoise Giroud 44200 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	VINI (MC DONALD'S Nantes Pont de Cheviré)	RUE DE LA JANVRAIE ZAC MONTPLAISIR 44100 NANTES	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	METRO	ZAC de Gros Route de Sainte-Luce 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Ptaya Thaï Street Food Nantes Carmes	23 Rue des Carmes 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	NANTES METROPOLE	114 bd Michelet 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TRENTETROIS (ex AFM Recyclage)	Rue Victor Schoelcher Zone industrielo-portuaire de Cheviré 44100 Nantes	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	MAREE NANTAISE (GIE)	58 BD Gustave Roch - MIN 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRESSING UNION (M. VOISINE)	173 route de Saint Joseph - Intermarché 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CITE INTERNATIONALE DES CONGRES	5 rue de Valmy BP 24102 44000 NANTES	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRESSING 5 A SEC	171 rue des Hauts Pavés 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	THIERRY IMMOBILIER	105 rue des français libres 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	EURO PRESSING	10 rue Voltaire 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	THIERRY IMMOBILIER	bd Vincent Gâche 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	FRUIDOR 2	58 boulevard Gustave Roch Marché d'Intérêt National 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SAMOA	2ter Quai François Mitterrand BP 36311 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CONSEIL GENERAL 44 - SULLY 2	11 rue Henri Cochard 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CASSE AUTO JO	3 rue des granits 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	NANTES METROPOLE	106 rue du Perray 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST (CIO)	2 avenue J.C Bonduelle 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	THIERRY IMMOBILIER	bd Vincent Gâche 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	2B RECYCLAGE	Chemin du Moulin des Marais 44000 NANTES	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SAMOA	2ter Quai François Mitterrand BP 36311 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ATELIERS NORMAND	41 quai de Versailles BP 90126 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CONSEIL GENERAL 44 - SULLY 2	11 rue Henri Cochard 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	LEROUX et LOTZ TECHNOLOGIES	10 rue des Usines BP 88509 44185 Nantes	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	28 rue de Malville - Breil III 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LA POSTE	rue du Pré Gauchet 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SYNDICAT COPROPRIETAIRES TOUR BRETAGNE	Tour de Bretagne 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SAMOA ex. Fonderie Atlantique	Boulevard des Martyrs Nantais 44000 Nantes	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	NANTES METROPOLE	Prairie de Mauves 44000 Nantes	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	C et A	rue de Feltre 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	NANTES METROPOLE	2 rue Cale Crucy 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	28 rue de Malville - Breil III 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ALSEI	Zone industrielle de Cheviré 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LA POSTE	rue du Pré Gauchet 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DIFAC	29 rue du Bâtonnier Cholet 44000 NANTES	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	EURO PRESSING	10 rue Voltaire 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	FRUIDOR 2	58 boulevard Gustave Roch Marché d'Intérêt National 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	KEOLIS ATLANTIQUE	6 Rue Paul Beaupère P.A. Le petit Châtelier 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CASSE AUTO JO	3 rue des granits 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LOCA OUEST TRANSPORTS	4 Rue du Bénélux 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ALSEI	Zone industrielle de Cheviré 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Nantes Gravure	359 route de Ste Luce 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Station service ELAN	53 boulevard Jules Verne 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CHEV IRELAND	Rue de l'île de la Pointière ZI de Cheviré 44200 Nantes	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LOIRET ET HAENTJENS	2 place de la Bourse 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRESSING 5 A SEC	171 rue des Hauts Pavés 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	M. Jousselin	3 place Saint Pierre 44000 NANTES	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Station service ELAN	53 boulevard Jules Verne 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	NANTES METROPOLE	Prairie de Mauves 44000 Nantes	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	LOIRET ET HAENTJENS	2 place de la Bourse 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	C et A	rue de Feltre 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MILLENIS SAS	23 rue Jeanne d'Arc 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	NANTES METROPOLE	2 rue Cale Crucy 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Centre médical Erdre St Augustin	1 Rue Eugène Tessier 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	NANTES METROPOLE	106 rue du Perray 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Pressing NET MOD	2 rue de la Méthode 44100 NANTES	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	NANTES METROPOLE	114 bd Michelet 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MAREE NANTAISE (GIE)	58 BD Gustave Roch - MIN 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SETA	22 rue du Calvaire 44000 NANTES	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRESSING UNION (M. VOISINE)	173 route de Saint Joseph - Intermarché 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SEA INVEST Nantes	Rue de l'Ile Botty ZI de Cheviré 44000 Nantes	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à plus de 5000m du bien			
DELTA LAM	12 rue de la Garde 44000 Nantes	En fin d'exploitation	Non Seveso
		INCONNU	NON
CARREFOUR Station-service SAS	Bld de la Beaujoire 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
MHS Electronics	92 route de Gachet La Chantrerie 44300 NANTES	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
GOSS GRAPHIC SYSTEM (ALTEAD KOUFRA)	20 rue de Koufra 44000 NANTES	En fin d'exploitation	Non Seveso
		INCONNU	NON
COLAS CENTRE OUEST	2 rue gaspard coriolis 44000 Nantes	En fin d'exploitation	Non Seveso
		INCONNU	NON
NANTES METROPOLE	Rue Vulcain Prairie de Mauves 44000 Nantes	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
SNCF Voyageurs	Le Grand Blottereau - chemin de la Bonnetière 44000 Nantes	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
SEMO Nantes	Chemin du Moulin des Marais 44000 Nantes	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
CSTB	11 rue Henri Ficherit BP 82341 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
NANTES METROPOLE	Rue Vulcain Prairie de Mauves 44000 Nantes	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
DUNLOP nantes	36 rue du Bois Briand 44000 Nantes	En fin d'exploitation	Non Seveso
		INCONNU	NON
HOPITAL SAINT-JACQUES	85 rue Saint-Jacques 44000 NANTES	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT (métaux)	35 rue de l'Ouche Buron 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à plus de 5000m du bien			
GOSS GRAPHIC SYSTEM (ALTEAD KOUFRA)	20 rue de Koufra 44000 NANTES	En fin d'exploitation	Non Seveso
		INCONNU	NON
COLAS CENTRE OUEST	2 rue gaspard coriolis 44000 Nantes	En fin d'exploitation	Non Seveso
		INCONNU	NON
NANTES GESTION EQUIPEMENT (NGE)	bd du Petit Port 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
SOCIETE GENERALE Securities Services	32 rue du Champ de Tir 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
LES MUTUELLES DE LOIRE-ATLANTIQUE	Union des Réalisations Route de Paris - la Haluchère 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
SDV Logistique Internationale	route des Usines Quai Roche Maurice 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
SARL MGL	200 rue de la Mainguais 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
MHS Electronics	92 route de Gachet La Chantrerie 44300 NANTES	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
HOPITAL SAINT-JACQUES	85 rue Saint-Jacques 44000 NANTES	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
LES MUTUELLES DE LOIRE-ATLANTIQUE	Union des Réalisations Route de Paris - la Haluchère 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT (métaux)	35 rue de l'Ouche Buron 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
Station service INTERMARCHE L'Eraudière	173 route de St Joseph 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
DELTA LAM	12 rue de la Garde 44000 Nantes	En fin d'exploitation	Non Seveso
		INCONNU	NON
ALCEA	Usine d'incinération d'ordures ménagères 415 rue de l'Etier 44319 Nantes	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	OUI
POLYCLAD EUROPE	12 rue de la Garde BP 23574 44000 Nantes	En fin d'exploitation	Non Seveso
		INCONNU	NON
SNCF Voyageurs	Le Grand Blottereau - chemin de la Bonnetière 44000 Nantes	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
CARREFOUR Station-service SAS	Bld de la Beaujoire 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
KELVION THERMAL SOLUTIONS (GEA-BTT)	25 rue du Ranzai 44300 Nantes	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
DUNLOP nantes	36 rue du Bois Briand 44000 Nantes	En fin d'exploitation	Non Seveso
		INCONNU	NON
KELVION THERMAL SOLUTIONS (GEA-BTT)	25 rue du Ranzai 44300 Nantes	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
ERENA (ENGIE RESEAUX)	Chaufferie de Beaulieu-Malakoff Boulevard de Seattle 44000 Nantes	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	OUI
SEMO Nantes	Chemin du Moulin des Marais 44000 Nantes	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
SAUNIER DUVAL EAU CHAUDE CHAUF INDUSTRIE	17 RUE DE LA PETITE BARATTE 44300 Nantes	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
CSTB	11 rue Henri Picherit BP 82341 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
HAVARD FONDERIE	28 route de Paris 44470 CARQUEFOU	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
CARREFOUR BEAULIEU	rue Gaëtan Rondeau 44272 Nantes	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
KLEPIERRE-SDC C.C. BEAULIEU	Rue du docteur Zamenhof case 42 44000 Nantes	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à plus de 5000m du bien			
EXTOL FRANCE	16 RUE DU MOULIN DE LA GARDE 44300 NANTES	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
André BTP	10 rue d'Angleterre 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
JOSEPH 44 (Dépôt de moteurs illicite)	8 chemin de halage de Loire 44000 NANTES	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
AIR PRODUCTS	85 rue Bele 44300 Nantes	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
NPEV DISTRIBUTION station-service	9 RUE GAETAN RONDEAU CENTRE COMMERCIAL BEAULIEU 44200 NANTES	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
André BTP	10 rue d'Angleterre 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
CARREFOUR BEAULIEU	rue Gaëtan Rondeau 44272 Nantes	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
KLEPIERRE-SDC C.C. BEAULIEU	Rue du docteur Zamenhof case 42 44000 Nantes	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
NANTES CHANTIER IMMEUBLE BAMBOO	Angle rue viviani / boulevard Maurice Bertin 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
ECOLE NATIONALE VETERINAIRE AGROALIMENTAIRE ET DE L'ALIMENTATION NANTES ATLANTIQUE	RTE DE GACHET ATLANPOLE LA CHANTRERIE 44307 NANTES CEDEX 3 44300 Nantes	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
NANTES CHANTIER IMMEUBLE BAMBOO	Angle rue viviani / boulevard Maurice Bertin 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
ECOLE NATIONALE VETERINAIRE AGROALIMENTAIRE ET DE L'ALIMENTATION NANTES ATLANTIQUE	RTE DE GACHET ATLANPOLE LA CHANTRERIE 44307 NANTES CEDEX 3 44300 Nantes	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
AIR PRODUCTS	85 rue Bele 44300 Nantes	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
Station service INTERMARCHE L'Eraudière	173 route de St Joseph 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
SOCIETE GENERALE Securities Services	32 rue du Champ de Tir 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
SDV Logistique Internationale	route des Usines Quai Roche Maurice 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
MANDE CASSE AUTOMOBILE	Chemin du Moulin des Marais 44000 NANTES	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
SARL MGL	200 rue de la Mainguais 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
ACB	27 rue du Ranzai BP 31908 44000 Nantes	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
NANTES GESTION EQUIPEMENT (NGE)	bd du Petit Port 44000 Nantes	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
JOSEPH 44 (Dépôt de moteurs illicite)	8 chemin de halage de Loire 44000 NANTES	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
NPEV DISTRIBUTION station-service	9 RUE GAETAN RONDEAU CENTRE COMMERCIAL BEAULIEU 44200 NANTES	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
MANDE CASSE AUTOMOBILE	Chemin du Moulin des Marais 44000 NANTES	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
AFM Recyclage NANTES PC	17 rue de l'Ouche Buron 44300 Nantes	En fin d'exploitation	Non Seveso
		INCONNU	NON
HAVARD FONDERIE	28 route de Paris 44470 CARQUEFOU	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
ACB	27 rue du Ranzai BP 31908 44000 Nantes	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
AFM Recyclage NANTES PC	17 rue de l'Ouche Buron 44300 Nantes	En fin d'exploitation	Non Seveso
		INCONNU	NON
EXTOL FRANCE	16 RUE DU MOULIN DE LA GARDE 44300 NANTES	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON

Extrait de Georisques

Depuis des données publiques de l'Etat disponibles sur le site Georisques.gouv.fr



Réalisé en commande** par	Media Immo
Pour le compte de	OFFICE NOTARIAL DE L'ESTUAIRE
Numéro de dossier	1044065
Date de réalisation	26/12/2025
Localisation du bien	21 boulevard Emile Romanet 44100 NANTES
Section cadastrale	KS 719, KS 726
Altitude	47.22m
Données GPS	Latitude 47.209221925357 - Longitude - 1.6024448789476
Désignation du vendeur	MFLA
Désignation de l'acquéreur	



Attention : ce descriptif n'est pas un état des risques (ERP) conforme aux articles L-125-5 et R125-26 du code de l'Environnement. Ce descriptif est délivré à titre informatif. Il n'a pas de valeur juridique.

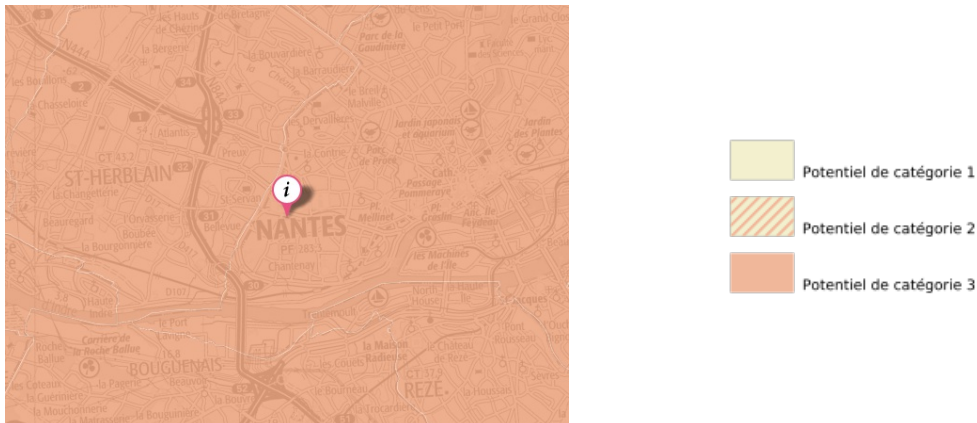


Risques	Concerné	Détails
Radon	Oui	Niveau : 3
TRI : Territoire à Risque important d'inondation	Oui	1 TRI sur la commune
PAPI : Programmes d'Actions de Prévention des Inondations	Oui	3 PAPI sur la commune
Canalisations de matières dangereuses	Non	0 canalisation(s) dans un rayon de 1000 m
Installations industrielles rejetant des polluants	Oui	36 établissement(s) rejetant des polluants dans un rayon de 5000 m
Installations nucléaires	Non	0 installation(s) nucléaire(s) dans un rayon de 10000 m 0 centrale(s) nucléaire(s) dans un rayon de 20000 m

Cartographies

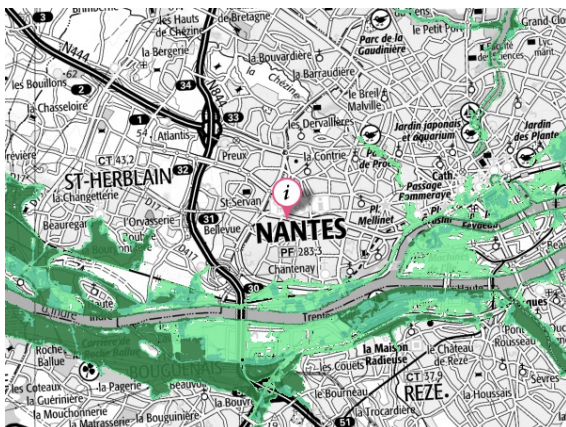
Radon

La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories. Celle-ci fournit un niveau de risque relatif à l'échelle d'une commune, il ne présage en rien des concentrations présentes dans votre habitation, celles-ci dépendant de multiples autres facteurs (étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur, etc.) (Source : IRSN).



Territoire à Risque important d'Inondation - TRI

Cette carte (Territoires à Risques importants d'Inondations – TRI) représente des zones pouvant être inondées. Ces zones sont déterminées soit en fonction d'un historique d'inondation passées soit en fonction de calculs. Trois périodes de temps sont ainsi retenues : événement fréquent, moyen, et extrême pour situer dans le temps la possibilité d'une inondation et sa force.



Canalisations de matières dangereuses

La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon choisi a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information et de l'obligation de diffusion.



Installations industrielles rejetant des polluants

Ces installations industrielles déclarent des rejets de polluants potentiellement dangereux dans l'air, l'eau ou les sols. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon de 5km a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information.



Installations nucléaires

La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon choisi a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information et de l'obligation de diffusion.



-  Autres activités industrielles
-  Démantèlement
-  Démantèlement avec risque lode
-  Activités de recherche
-  Activités de recherche avec risque lode
-  Cycle du combustible
-  Cycle du combustible avec risque lode
-  Gestion des déchets radioactifs
-  Gestion des déchets radioactifs avec risque lode
-  Centrale nucléaire de production d'électricité
-  Centrale nucléaire de production d'électricité avec risque lode

Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme



Réalisé en commande* par	Media Immo
Pour le compte de	OFFICE NOTARIAL DE L'ESTUAIRE
Numéro de dossier	1044065
Date de réalisation	26/12/2025
Localisation du bien	21 boulevard Emile Romanet 44100 NANTES
Section cadastrale	KS 719, KS 726
Altitude	47.22m
Données GPS	Latitude 47.209222 - Longitude -1.602445
Désignation du vendeur	MFLA
Désignation de l'acquéreur	

* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ENSA du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT

Non exposé	KS 719, KS 726
------------	----------------

SOMMAIRE

Synthèse de votre **Etat des Nuisances Sonores Aériennes**
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)
Cartographie
Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodrômes

Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n°

du

mis à jour le

Adresse de l'immeuble

21 boulevard Emile Romanet
44100 NANTES

Cadastre

KS 719, KS 726

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB

¹ oui ☐ non ☒

révisé ☐

approuvé ☐

date

¹ si oui, nom de l'aérodrome :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation

² oui ☐ non ☒

² si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

oui ☐ non ☐

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB

¹ oui ☐ non ☒

révisé ☐

approuvé ☐

date

¹ si oui, nom de l'aérodrome :

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

zone A ¹
forte

☐

zone B ²
forte

☐

zone C ³
modérée

☐

zone D ⁴

☐

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisie entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quaterbis A du code général des impôts (et sous réserve des dispositions de l'article L. 112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances prises en compte

Consultation en ligne sur <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>
Plan disponible en Prefecture et/ou en Mairie de NANTES

Vendeur - Acquéreur

Vendeur

MFLA

Acquéreur

Date

26/12/2025

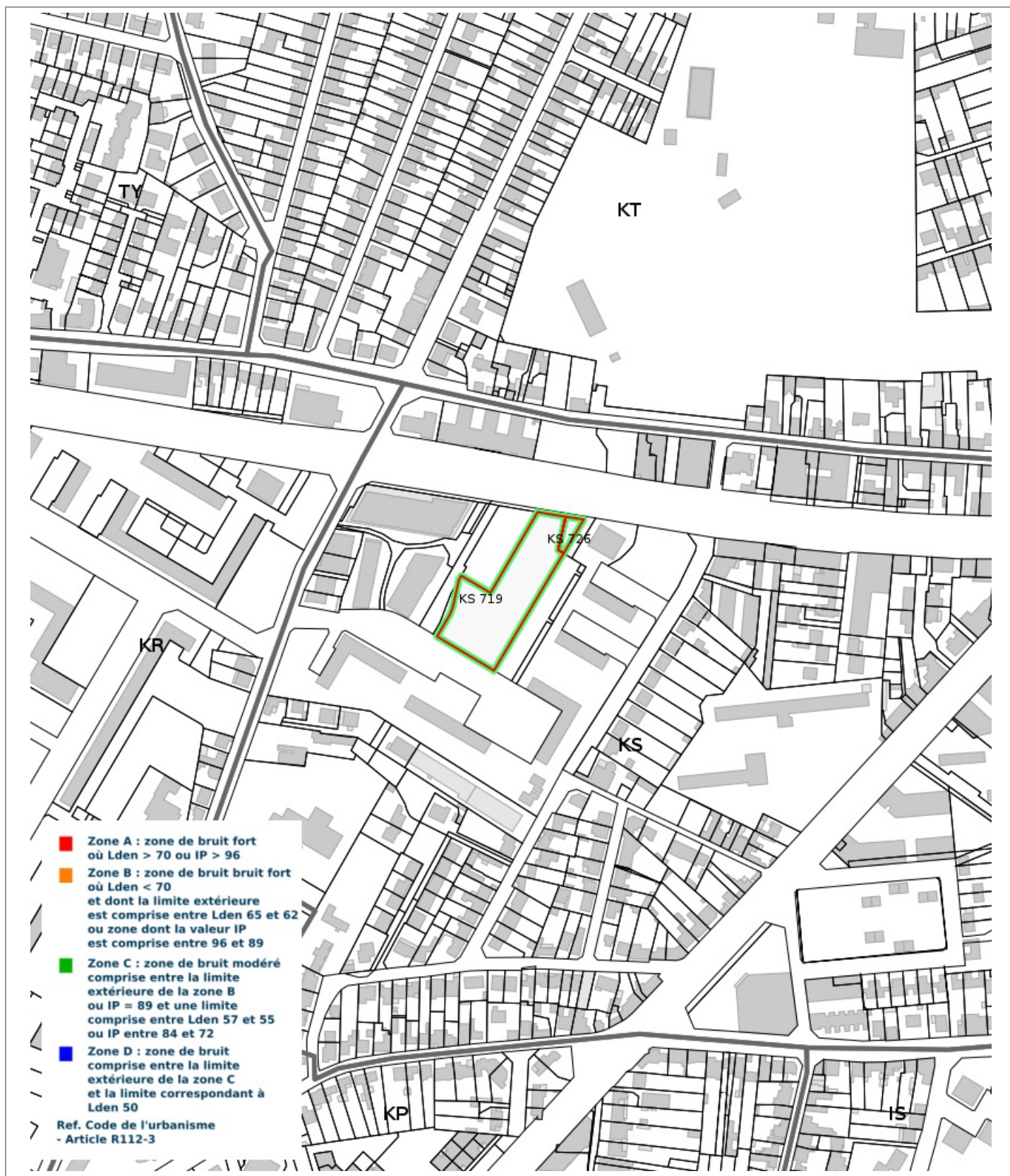
Fin de validité

26/06/2026

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostics technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Information sur les nuisances sonores aériennes. Pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologiques et solidaire
<https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/>

Cartographie du Plan d'Exposition au Bruit



Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aéroports



PRESCRIPTIONS D'URBANISME APPLICABLES DANS LES ZONES DE BRUIT DES AERODROMES

CONSTRUCTIONS NOUVELLES	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Logements nécessaires à l'activité de l'aéroport, hôtels de voyageurs en transit				
Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité aéronautique	s'ils ne peuvent être localisés ailleurs			
Constructions à usage industriel, commercial et agricole	s'ils ne risquent pas d'entraîner l'implantation de population permanente			
Equipements publics ou collectifs	s'ils sont nécessaires à l'activité aéronautique ou indispensables aux populations existantes			
Maisons d'habitation individuelles non groupées			si secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil	
Immeubles collectifs à usage d'habitation				
Habitat groupé (lotissement, ...) parcs résidentiels de loisirs				

HABITAT EXISTANT	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Opérations de rénovation, de réhabilitation, d'amélioration, d'extension mesurée ou de reconstruction des constructions existantes	sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances			
Opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existants			si elles n'entraînent pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores	

CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET HABITAT EXISTANT		
autorisé sous réserve de mesures d'isolation acoustique	autorisé sous conditions	Non autorisé

© DGAC 2004